

Bulletin Mensuel WRM

SUBJECT : Bulletin WRM, Mars 2015 - Une consommation et une production sans limites, plus de terres au service du capitalisme

Bulletin Numéro 216 – Juillet 2015 - [Voir la version en ligne](#)

Inscrivez-vous au Bulletin mensuel du WRM

<http://wrm.us9.list-manage1.com/subscribe?u=f91b651f7fecdf835b57dc11d&id=a9afd536a6>

Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est absolument gratuite.

NOTRE OPINION

1

Que révèle la critique de l'encyclique du pape par les partisans du marché du carbone et de REDD ?

La nouvelle encyclique « *Laudato Sí* » du pape François qui aborde la crise écologique, en particulier de la crise climatique, a fait l'objet de nombreuses discussions le mois dernier. Il est rare de voir autant d'organisations et de personnes discuter d'une encyclique papale. Bien qu'il n'ait pas pris en compte des questions importantes comme la place et le rôle des femmes dans ces domaines, le document était assez incisif et efficace dans son analyse et son questionnement du modèle de surconsommation et de production actuel du capitalisme mondialisé. Avec cela, l'encyclique a conforté ce que les mouvements sociaux et d'autres groupes soulignaient et dénonçaient depuis longtemps.

UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION SANS LIMITES, PLUS DE TERRES AU SERVICE DU CAPITALISME

2

Reprise de la destruction en Papouasie : un projet de monoculture menace les terres et les moyens d'existence des populations indigènes

Depuis cinq ans, les habitants de Merauke Regency, dans la province de Papouasie-sud de l'Indonésie, s'opposent à un projet d'agriculture à grande échelle qui menace les moyens d'existence de plus de 50 000 personnes. Leur résistance a permis de retarder la mise en exploitation des 2,5 millions d'hectares de concessions liées au projet MIFEE (Merauke Integrated Food and Energy Estate). Toutefois, le gouvernement a récemment annoncé de nouveaux plans ambitieux qui menacent l'approvisionnement alimentaire et les forêts des populations indigènes majoritairement Malind du département de Merauke.

3

Activités minières et protection de l'environnement à Madagascar

À Madagascar, une grande île célèbre pour son exceptionnelle biodiversité et la richesse en minéraux de son sous-sol, plus de 6 millions d'hectares sont aujourd'hui classés

comme zones protégées pour la conservation de la nature. Pourtant, les zones d'exploitation minière sont également nombreuses et en pleine expansion. En se basant sur des faits et exemples, cet article met en lumière des situations dans lesquelles ces intérêts s'opposent et la façon dont les conflits ont été gérés par les décideurs malgaches et par leurs interlocuteurs. Cette réflexion s'intéresse aux conséquences de ces processus de gestion pour les communautés locales.

4

Pourquoi sommes-nous en prison ? Un combat de femmes contre l'injustice et la domination en Inde

Le barrage de Kanhar, prévu dans l'État de l'Uttar Pradesh en Inde, a déclenché un puissant mouvement pour la défense des terres et des moyens d'existence locaux. Un groupe de femmes s'est mobilisé pour exiger le respect des droits des populations des forêts dans la région depuis plus de dix ans, face à un processus d'industrialisation extractiviste, qui n'a profité qu'à quelques privilégiés et a laissé les communautés tribales dans la pauvreté après les avoir spoliées de leurs terres. Ces femmes doivent maintenant affronter une sévère répression et sont traitées comme des criminels.

5

Liberia : Des militants de la communauté de Vambo demandent un soutien international contre l'exploitation minière de l'or

Le Liberia possède certaines des plus riches ressources minérales naturelles d'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, l'exploitation minière de l'or est assurée par des groupes de mineurs itinérants, en majorité des jeunes, qui se livrent à ce que l'on appelle maintenant de « l'artisanat » minier, un terme beaucoup trop élégant pour décrire ce qui se passe dans cette région. La forêt est défrichée sans discernement pour arriver aux gisements d'or et les populations locales craignent de cultiver leurs terres de peur de se faire dérober leurs récoltes par des mineurs malhonnêtes.

6

La problématique de l'Exploitation minière en province du Nord-Kivu : Situation actuelle et analyse sur les questions environnementales.

Depuis une décennie, l'exploitation minière en Province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo, se fait sans respect des droits des communautés locales et des normes environnementales. Elle contribue aussi à la déforestation de la région. En effet, à part les problèmes liés aux droits de l'homme lors de l'exploitation minière et la perpétration des conflits, les questions environnementales n'ont pas préoccupées les parties prenantes à l'exploitation des minerais.

7

Forcés de fuir : la destruction du mode de vie des Ayoreo et leurs terres aux mains des éleveurs de bétail

Le Chaco paraguayen accueille la toute dernière population autochtone sans contact avec le monde extérieur en dehors de l'Amazonie, les Ayoreo-Totobiegosodes, un peuple de chasseurs-cueilleurs nomades qui considèrent cette région comme leur terre ancestrale et la protègent depuis d'innombrables générations. Si les Ayoreo sont les meilleurs garants de la préservation de cet environnement, les propriétaires terriens et les entreprises ont quant à eux accéléré la destruction des forêts locales, le plus souvent financée par des capitaux étrangers, pour faire place à des élevages de bétail.

Appel à l'action pour rejeter le mécanisme REDD et les industries extractives

Une fois de plus, les gouvernements du monde entier se réuniront à la fin de cette année dans le cadre de la convention-cadre des Nations Unies, où ils sont censés s'attaquer au problème réel et tangible du changement climatique. Toutefois, l'agenda des négociations sur le climat répète le mantra de l'accumulation du capital, ce qui, en termes de changements climatiques, se traduit par le marché du carbone, avec notamment le mécanisme REDD. Malgré toute la propagande et les discours destinés à nous faire croire que le mécanisme REDD est une « solution viable », l'expérience nous enseigne que ce qui est vraiment recherché, c'est de maintenir une économie d'accumulation du capital qui contrôle plus de territoires et remplit les poches d'une petite minorité.

LES GENS SE METTENT A L'OEUVRE

Actualités sur le mouvement de résistance à POSCO, dans l'État d'Odisha, en Inde
 Manifeste pour la Journée internationale de la défense des forêts de mangrove
 Promesses non tenues en Malaisie : populations déplacées par les barrages
 Les communautés Garifuna du Honduras s'opposent à l'expulsion et au vol de leurs terres

RECOMMANDATIONS

Zéro émissions nettes : ni nettes ni zéro

Des eucalyptus génétiquement modifiés autorisés au Brésil. D'ici combien de temps verrons-nous apparaître des monocultures d'arbres génétiquement modifiés dans la REDD ?

Découvrir les secrets des forêts du Bénin pour améliorer la nutrition,
 REDD : une collection de conflits, de contradictions et de mensonges

NOTRE OPINION

Que révèle la critique de l'encyclique du pape par les partisans du marché du carbone et de REDD ?

La nouvelle encyclique « *Laudato Sí* » du pape François qui aborde la crise écologique, en particulier de la crise climatique, a fait l'objet de nombreuses discussions le mois dernier. Il est rare de voir autant d'organisations et de personnes discuter d'une encyclique papale. Bien qu'il n'ait pas pris en compte des questions importantes comme la place et le rôle des femmes dans ces domaines, le document était assez incisif et efficace dans son analyse et son questionnement du modèle de surconsommation et de production actuel du capitalisme mondialisé. Avec cela, l'encyclique a conforté ce que les mouvements sociaux et d'autres groupes soulignaient et dénonçaient depuis longtemps.

Dans ce document, le pape a également remis en cause certaines des fausses solutions à la crise climatique qui ont été présentées à la population mondiale. Le document déclare que le commerce du carbone « *peut donner lieu à une nouvelle forme de spéculation, et cela ne permettrait pas de réduire les émissions globales de gaz polluants* ». Il affirme également que « *[ce mécanisme] n'implique, en aucune manière, de changement radical à la hauteur des circonstances. Au contraire, il peut devenir un expédient qui permet de soutenir la surconsommation de certains pays et secteurs.* » Certains défenseurs du mécanisme de compensation carbone, qui permet la vente et l'achat de crédits carbone, aussi connu sous le vocable d'échange des droits d'émissions de carbone, s'en sont émus. La question est alors : Que révèlent les critiques publiées par certains d'entre eux ?

Ces défenseurs commencent leurs réponses en affirmant que la vente et l'achat de crédits de carbone est un outil excellent et efficace car il a déjà montré des résultats, avec des projets qui ont même été « certifiés » et se sont vu attribuer des « labels de qualité ». Cette posture défensive révèle un désir farouche de protéger le commerce du carbone, sans aucune volonté de reconnaître la critique concluante et largement partagée des mécanismes du marché du carbone dans leur ensemble (1), ainsi que les expériences sur le terrain avec des outils qui visent à la marchandisation du carbone dans les forêts tropicales, tels que REDD (2). De même, les défenseurs du marché du carbone ne peuvent pas fournir de réponses détaillées même élémentaires sur le contenu de chaque demande abordée dans les déclarations du pape.

Malgré quelques louanges sur l'analyse des causes de la crise climatique dans l'encyclique papale, les partisans du marché du carbone finissent en estimant que les solutions proposées sont faibles et irréalistes, en partie parce que cela coûterait une somme d'argent impossible à obtenir. Pour eux, la défense d'un « changement radical » est synonyme de ne pas avoir « les pieds sur terre ». Cela révèle comment ils essaient de nous convaincre que nous devons accepter le monde tel qu'il est, en particulier le fait qu'il est dominé par une économie de marché capitaliste. Apparemment, ils ne se soucient pas du fait que cette économie est contrôlée par quelques centaines d'entreprises qui, bien qu'elles soient largement responsables de la crise climatique, bénéficient de toutes sortes de privilèges de la part de nos gouvernements - et pour cela, il y a de l'argent - et n'acceptent pas les limites posées à l'expansion continue de leurs marchés et de leurs profits au détriment de la majorité des gens et de la destruction de l'environnement. On pourra en trouver quelques exemples dans les articles de ce bulletin, sur le développement de projets de monoculture à grande échelle en Papouasie, ainsi que sur l'expansion de l'exploitation minière à Madagascar et la criminalisation des mouvements sociaux en Inde pour lutter contre la construction d'un barrage. Le fait que les partisans du marché du carbone n'évoquent pas, et surtout ne défendent pas la nécessité urgente de réduire considérablement ces privilèges, révèle la façon dont ils vivent et collaborent avec le monde des institutions financières et des entreprises représentant le grand capital. Ce sont aussi les institutions et les entreprises qui, jusqu'ici, ont profité pleinement de l'existence de l'échange des droits d'émission de carbone et ce sont les principaux acteurs qui profitent de ce nouveau marché et de son potentiel spéculatif. Dans leur hâte de montrer le succès du marché du carbone, ses partisans révèlent aussi une autre position : le « technicien » ou le « spécialiste » qui « sait » et comprend que son rôle est d'informer les hommes et les femmes qui « n'en savent pas » (encore) suffisamment à propos de ces soi-disant questions « complexes » comme le « CO2 » et les « crédits carbone », puisque seul le « technicien » ou le « spécialiste » (généralement de l'hémisphère Nord) comprend vraiment ces questions.

Les communautés affectées sont les premières à avoir souffert des projets REDD. Les « techniciens » qui viennent dans les communautés pour proposer des projets décident des informations auxquelles les « bénéficiaires » du projet auront accès. Ils disent rarement par exemple, que le mécanisme REDD ne réduit pas les effets de la crise climatique, car il permet à la pollution et à la destruction de se poursuivre et, dans la pratique, il détourne l'attention du problème principal. En outre, le temps et l'énergie investis dans les discussions sur REDD dans le cadre des conférences sur le climat ont confirmé pourquoi il n'y a toujours pas de décisions pour approuver et mettre en œuvre des solutions concrètes, comme une réduction drastique des émissions de carbone par les principales parties responsables. Les « spécialistes » ne disent pas non plus que si cette situation se maintient pendant beaucoup plus longtemps, les changements climatiques se renforceront et affecteront tout particulièrement les moyens de subsistance des communautés rurales et/ou de ceux qui vivent dans la forêt, parce que la crise climatique compromet l'avenir même des forêts dont dépendent de nombreuses communautés. Ils se gardent également bien de dire que, du fait des projets REDD, d'autres communautés voisines des principaux pollueurs dans des pays comme les États-Unis ou le Canada, qui achètent des crédits de carbone pour soi-disant « compenser » leurs émissions, vont continuer d'endurer plus et plus longtemps des activités polluantes, telles que l'extraction et/ou du raffinage du pétrole, des activités qui ont maintenant été « compensées » avec REDD. Ces communautés sont souvent des communautés autochtones et/ou noires qui ont souffert de racisme environnemental pendant des années du fait qu'ils sont voisins de compagnies pétrolières (3).

Enfin, il y a des partisans du système qui soutiennent que les critiques du pape sont sans objet puisque le mécanisme de marché du carbone a déjà été accepté par les gouvernements dans la mesure où il fait déjà partie des négociations pour un nouvel accord mondial sur le climat qui doit être décidé à Paris à la fin de l'année. Tout cela révèle à quel point les défenseurs du marché du carbone ont fait des progrès dans leur stratégie visant à séduire les gouvernements pour qu'ils servent leurs intérêts. Mais surtout, cela révèle que ces partisans du système ne semblent pas dérangés par le fait troublant que les communautés ne sont généralement pas invitées, et peuvent encore moins influencer les décisions extrêmement importantes qui vont définir la direction que prendra le monde par rapport à la lutte (ou l'absence de lutte) contre les changements climatiques et dont les impacts auront une incidence sur tous. Ce désintérêt pour une participation et une expression plus importantes des populations a une raison : Si les communautés étaient réellement présentes, elles pourraient voir de près combien de leurs représentants (des gouvernements et des Nations Unies) sont « prisonniers » des intérêts d'un petit groupe d'entreprises et d'ONG qui, pour éviter des changements structurels, ont « vendu » de fausses solutions à la crise climatique pendant des années, principalement l'idée de marché du carbone, notamment le mécanisme REDD. Si les populations étaient vraiment représentées et présentes dans ces discussions, elles pourraient se révolter et changer le cours des choses.

Nous réaffirmons la nécessité pour nos gouvernements de prendre les décisions que « les circonstances actuelles exigent » d'ici la fin de l'année à Paris. Le « changement radical » prôné pendant des années par de nombreuses organisations et mouvements sociaux revient simplement à prendre des conclusions fondées sur l'analyse des faits qui ont conduit à l'aggravation de la destruction de l'environnement et des changements climatiques, en bref à avoir « les pieds sur terre ». S'ils prenaient leur rôle au sérieux et

se souciaient de l'avenir des gens qu'ils sont censés représenter, nos gouvernements devraient également agir en conséquence. Cela signifie aussi que les fausses solutions comme le marché carbone et le mécanisme REDD, qui ne représentent pas un changement réel ou structurel, doivent être rejetées.

Nous appelons tout le monde à se joindre à l'[Appel à l'action pour rejeter le mécanisme REDD et les industries extractives](#), déjà signé par plus de 150 organisations et mouvements sociaux à travers le monde (voir aussi l'article dans ce bulletin) qui a été publié dans la perspective de la conférence sur le climat de Lima, au Pérou, en 2014.

- (1) Voir par exemple : <http://www.fern.org/tradingcarbon>
- (2) Voir par exemple : <http://wrm.org.uy/books-and-briefings/redd-a-collection-of-conflicts-contradictions-and-lies/>
- (3) Voir par exemple : <http://www.ienearth.org/category/climate-justice/carbon-trading-and-offsets/>

UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION SANS LIMITES, PLUS DE TERRES AU SERVICE DU CAPITALISME

2

Reprise de la destruction en Papouasie : un projet de monoculture menace les terres et les moyens d'existence des populations indigènes

Depuis cinq ans, les habitants de Merauke Regency, dans la province de Papouasie-sud de l'Indonésie, s'opposent à un projet d'agriculture à grande échelle qui menace les moyens d'existence de plus de 50 000 personnes. Leur résistance a permis de retarder la mise en exploitation des 2,5 millions d'hectares de concessions liées au projet MIFEE (Merauke Integrated Food and Energy Estate). Toutefois, le gouvernement a récemment annoncé de nouveaux plans ambitieux qui menacent l'approvisionnement alimentaire et les forêts des populations indigènes majoritairement Malind du département de Merauke.

Les terres affectées au projet - plus de 55 % de la superficie totale de Merauke - ont été choisies parce que le gouvernement les considère comme « improductives » et peu peuplées. Ce vaste projet de monoculture s'inscrit dans la logique d'un décret présidentiel de 2008 portant sur les investissements de grande ampleur dans l'alimentation et l'agriculture. Le gouvernement, qui répondait à la crise alimentaire mondiale de l'époque, a vu dans le développement de plantations de très grande surface un moyen de nourrir la population croissante de l'Indonésie et de contribuer à l'alimentation mondiale.

Le projet MIFEE a immédiatement fait l'objet de controverses car il va détruire une partie de la forêt de Papouasie, qui est la troisième forêt tropicale du monde par sa superficie, et menace les habitations, l'approvisionnement alimentaire et les forêts de la communauté indigène Malind.

Si l'objectif déclaré de ce projet est de produire du riz, du maïs et d'autres cultures vivrières destinées à assurer l'autosuffisance nationale et à réduire les importations de produits alimentaires, en 2014, la majorité des « permis d'implantation » (première étape dans l'obtention d'une concession) délivrés pour Merauke et qui portent sur

1,5 million d'hectares, visaient des cultures habituellement destinées à l'exportation. Dix-sept plantations de canne à sucre couvrent 580 000 hectares, huit plantations de palmiers à huile occupent 266 000 hectares, sept plantations industrielles (principalement d'acacia et d'eucalyptus) couvrent une superficie totale de 594 000 hectares et les cultures alimentaires, y compris les grandes exploitations de riz et de manioc, représentent les 70 000 hectares restants (1).

Image : Carte du plan d'investissement du projet MIFEE.

Cette carte est issue des documents de planification initiaux de 2010. Aucune carte n'a été publiée depuis pour indiquer la planification actuelle.

Source : Agence de promotion et d'investissement (BAPINDA), 2010

Une vigoureuse résistance en Papouasie et dans toute l'Indonésie a ralenti l'expansion du projet MIFEE. Mais le président nouvellement élu, Joko Widodo, plus connu sous le nom de Jokowi, a annoncé lors d'une visite en Papouasie en mai 2015 ses projets visant à faire de la région le grenier à riz du pays au cours des trois prochaines années. Il a indiqué que 1,2 million d'hectares de rizières seraient mis en exploitation et permettraient la production de 60 millions de tonnes de riz par an. Il a même annoncé que la zone affectée au projet MIFEE serait portée à 4,6 millions d'hectares (2).

Un tel chiffre est clairement impossible, car il serait égal à la superficie totale du département de Merauke. Même en ne retenant que le chiffre inférieur mais néanmoins stupéfiant de 1,2 million d'hectares pour les nouvelles exploitations rizicoles, on ne sait pas où des terres pourraient être trouvées dans le département en dehors des plantations déjà existantes, des zones d'habitation de la communauté et du Parc national de Wasur.

L'annonce semble avoir été spontanée. Peu de temps après, une réunion de suivi a eu lieu entre les représentants de l'administration du département de Merauke et le ministre de l'Agriculture Andi Amran Sulaiman pour définir plus précisément le projet. Un journal local a rapporté que M. Sulaiman n'a donné aux autorités locales que trois jours pour préparer un cadre de travail pour le développement de 1,2 million d'hectares de rizières ; 250 000 hectares seront mis en exploitation cette année, et 250 000 hectares supplémentaires tous les six mois par la suite (3).

Le gouvernement central a indiqué qu'il fournirait sept mille milliards de roupies (534 millions de dollars) par semestre pour soutenir ce développement. Pupuk Indonesia, un fabricant d'engrais appartenant à l'État, s'est vu confier la tâche de réunir la somme initiale qui sera utilisée pour le défrichage et l'aménagement de 750 000 hectares de rizières (4). En outre, 250 000 hectares seront gérés par le ministère de l'Agriculture et 200 000 hectares seront offerts à des entreprises privées.

Le président Jokowi a été invité à se rendre dans le département de Merauke par Medco, qui est actuellement la seule société à expérimenter activement la riziculture dans la région. La société, qui intervient généralement plutôt dans l'exploitation pétrolière et gazière, est l'un des pionniers du projet MIFEE, mais son bilan n'est pas très reluisant jusqu'à présent. L'une de ses filiales qui intervient dans le secteur de l'exploitation du bois d'œuvre, PT Inti Selaras Semesta, s'est fait connaître comme l'une des pires entreprises de la région après avoir amené la communauté de Zanegi à céder ses forêts contre une indemnisation minimale. Cela s'est traduit par de la pauvreté et des conflits, et l'entreprise elle-même n'a pas réussi à dégager des bénéfices. Elle a été fermée

quelques années plus tard, après avoir détruit une vaste zone forestière et en laissant les villageois sans forêt et sans revenus (5).

Aucune autre entreprise privée ne s'est encore engagée publiquement à participer au programme, même si un journal mentionne que Wilmar International et Sinar Mas figurent parmi les conglomérats qui se sont déclarés intéressés par le projet (6). Ces deux sociétés figurent parmi les plus importantes dans le secteur des plantations de palmier à huile, la production d'huile de palme constituant leur activité principale.

Le riz est un aliment de base pour la population indonésienne et dans toute l'Asie et il est principalement produit par de petits agriculteurs. Selon l'enquête indonésienne de 2013 sur l'agriculture, 14 millions de ménages d'agriculteurs produisent du riz dans le pays, soit plus de la moitié des 25 millions de ménages ruraux. La majorité sont des petits agriculteurs qui possèdent moins d'un demi hectare de terres (7). Aujourd'hui, la petite agriculture paysanne produit la quasi-totalité des 44 millions de tonnes de riz cultivées dans le pays. Un développement de la riziculture de l'ampleur annoncée par le président indonésien ne peut être obtenu qu'en recourant à une monoculture à grande échelle, avec des méthodes entièrement mécanisées et avec d'importants apports de produits agrottoxiques. Si la production de riz est entre les mains de quelques entreprises publiques et privées, que va-t-il arriver aux moyens d'existence des millions de producteurs de riz du pays ? La zone du projet MIFEE s'étend sur 160 villages du département de Merauke. Pour le peuple papou, cela pourrait se traduire par la perte de leur territoire. Le projet pourrait également mettre en danger leur source d'approvisionnement alimentaire (l'aliment de base ici est le sagou plutôt que le riz) et les animaux de la forêt.

Un villageois de Zanegi a indiqué que, depuis que les plantations ont commencé à empiéter sur leur territoire, il est devenu plus difficile de trouver de la nourriture. En 2013, cinq enfants sont morts de malnutrition dans l'une des zones de concession de Medco (8). Évoquant dans un magazine local la relance du projet MIFEE par le président Jokowi, un étudiant papou écrit : « En ce qui concerne sa déclaration sur le riz à Merauke, Jokowi ignore clairement le fait que les peuples autochtones de Papouasie consomment du sagou et que leurs moyens de subsistance dépendent de la forêt de sagoutiers. Cela signifie que l'abattage des palmiers sagoutiers visant à assurer la sécurité alimentaire nationale (par le riz) est un programme qui rendra impossible la survie des peuples autochtones de Merauke car il va détruire leur aliment de base, le sagou. » (9)

Le plan de Jokowi continue de s'appuyer sur une politique agricole et alimentaire nationale autoritaire, ne laissant aucune place pour des discussions avec les communautés à Merauke ou avec les producteurs de riz indonésiens en général sur ce qu'ils jugent nécessaire pour atteindre la souveraineté alimentaire. Pourtant, lors de sa campagne électorale, Jokowi a beaucoup parlé de la souveraineté alimentaire. L'argument rhétorique d'une augmentation de la production nationale de riz se résume à un simple transfert des terres des peuples autochtones aux grandes entreprises.

Avec plus de 1,5 million d'hectares de terres déjà occupés par des plantations dans le département de Merauke, on ne sait pas où seront trouvées les terres dont il est question. Le chiffre de 1,2 million d'hectares fait probablement référence aux terres initialement prévues pour le projet MIFEE en 2010. Si tel est le cas, il est tout à fait irréaliste

d'imaginer qu'il pourrait être réalisé dans les trois ans qui viennent. Tout d'abord, des permis pour des plantations de palmiers à huile et de canne à sucre ont déjà été accordés pour pratiquement toute la région. Par ailleurs, dans de nombreux endroits, les communautés autochtones Malind qui ont des droits sur ces terres ont clairement indiqué qu'elles ne céderaient plus aucune de leurs terres à des entreprises.

Le développement initial du projet MIFEE a eu des résultats catastrophiques pour les communautés et l'environnement dans la région. Donner au projet une telle ampleur ne fera qu'augmenter la pression sur les communautés et poursuivre la destruction des forêts. La relance du projet MIFEE montre que les mauvaises politiques de contrôle de la terre et des ressources naturelles au profit des magnats industriels et des sociétés multinationales, menées pendant des décennies, se poursuivent. Cela suffit, il est temps de dénoncer le projet MIFEE et de rendre les terres au peuple Malind.

Contacts :

Selwyn Moran, AwasmifEE,
awasmifEE@potager.org

Kartini Samon, GRAIN,
kartini@grain.org

1. Y.L. Franky, « Yayasan Pusaka ». Présenté lors d'un débat restreint sur le programme agricole du président Jokowi, à Jakarta, le 20 mai 2015. Les chiffres sont arrondis au millier d'hectares le plus proche.
2. « "Pemerintah Siapkan Merauke Jadi Lumbung Padi Nasional » (« Le gouvernement se prépare à faire du département de Merauke le grenier à riz du pays »), Tempo, 11 mai 2015. <http://www.tempo.co/read/news/2015/05/11/090665231/Pemerintah-Siapkan-Merauke-Jadi-Lumbung-Padi-Nasional>
3. « Jokowi relauches MIFEE, wants 1.2 million hectares of new ricefields within 3 years ! » AwasmifEE, 15 mai 2015. <https://awasmifEE.potager.org/?p=1210>
4. Damiana Simanjuntak, « Pupuk Indonesia needs \$534m for Merauke Food Estate » Jakart Post, 18 mai 2015. <http://farmlandgrab.org/24915>
5. « Jokowi relauches MIFEE, wants 1.2 million hectares of new ricefields within 3 years ! », AwasmifEE, 15 mai 2015. <https://awasmifEE.potager.org/?p=1210>
6. Idem
7. Recensement national de l'agriculture 2013. <http://st2013.bps.go.id/dev2/index.php>
8. Témoignage d'un villageois de Zanegi lors d'un débat restreint sur le programme agricole du président Jokowi, Jakarta, 20 mai 2015.
9. Sanimala Bastian. Majalah Selangkah. Proklamasi Beras, Soal Penjajahan Pangan Indonesia. 13 mai 2015. <http://majalahselangkah.com/content/-proklamasi-beras-soal-penjajahan-pangan-indonesia>

Activités minières et protection de l'environnement à Madagascar

À Madagascar, une grande île de 587 000 km² située dans l'océan Indien et célèbre pour son exceptionnelle biodiversité et la richesse en minéraux de son sous-sol, plus de 6 millions d'hectares sont aujourd'hui classés comme zones protégées pour la conservation

de la nature. Pourtant, les zones d'exploitation minière sont également nombreuses et en pleine expansion. Ces deux types d'espaces sont parfois proches ou se recoupent.

En se basant sur des faits et exemples, cet article met en lumière des situations dans lesquelles ces intérêts s'opposent et la façon dont les conflits ont été gérés par les décideurs malgaches et par leurs interlocuteurs. Cette réflexion s'intéresse aux conséquences de ces processus de gestion pour les communautés locales.

Dans le cycle d'un projet minier, conformément à la réglementation malgache, la délivrance d'un permis environnemental doit avoir lieu entre la livraison de l'étude et la délivrance des permis d'exploitation. Ce permis environnemental est complété par les conditions générales associées au plan de gestion environnementale du projet minier.

Les principaux enjeux

Jusqu'à présent, l'Office national pour l'environnement (ONE), qui est responsable de l'octroi des permis environnementaux, n'a encore jamais publié d'information concernant le refus d'un permis environnemental demandé par une société minière.

Actuellement, dans le Sud-Ouest de Madagascar, le permis environnemental octroyé par l'ONE au **Projet de Toliara Sands** est un sujet brûlant. Cela tient au fait que son principal actionnaire, l'entreprise australienne World Titanium Resources Ltd, a obtenu un permis d'exploitation en 2012 sans le permis environnemental exigé par la législation nationale, et cela pendant la période du gouvernement de transition (2009-2014). Le gouvernement de transition n'était pas autorisé à prendre une telle décision à long terme. En outre, la construction de routes visant à transporter l'ilménite jusqu'au port aboutira certainement au déboisement de la forêt de Mikea, une zone protégée dont la population dépend entièrement de la chasse et de l'utilisation des ressources forestières nécessaires pour subvenir à ses besoins.

Theo Rakotovao, un artiste mondialement célèbre natif de la région, est le président de la jeune association MA.ZO.TO. L'association a été créée en octobre 2014 par les représentants des communautés affectées par le Projet de Toliara Sands et leurs alliés, pour défendre et revendiquer leurs droits économiques, sociaux et culturels. Ils travaillent en collaboration avec l'association du peuple Masikoro, un groupe d'éleveurs nomades de la région. Ces associations se sont opposées au permis environnemental du projet de Toliara Sands au cours de la consultation publique organisée depuis octobre 2014, et ont manifesté leur opposition pour protéger la biodiversité, la beauté, la culture et les ressources naturelles du site et surtout les moyens d'existence des habitants (1). Les impacts environnementaux et sociaux de l'extraction de l'ilménite sont déjà connus et ont été largement communiqués grâce un documentaire intitulé « Je veux ma part de terre - Madagascar » qui décrit la réalité de la vie des communautés dans la zone d'extraction minière QIT Madagascar Minerals (QMM) de Rio Tinto dans le sud-est de Madagascar. Malgré cette forte résistance, le projet de Toliara Sands a obtenu son permis environnemental en juin 2015.

Lors d'une conférence suivie d'un débat à Paris, deux membres du Conseil d'administration de l'association MA.ZO.TO. ont indiqué que dans le domaine de la protection de l'environnement à Madagascar, « les principales parties prenantes appliquent deux poids, deux mesures. Lorsque les petits agriculteurs utilisent la culture

sur brûlis et vendent du charbon de bois pour survivre, elles [les parties prenantes] disent que la forêt est protégée, mais lorsque les entreprises multinationales détruisent des centaines d'hectares de forêts pour leurs activités minières, les forêts ne sont plus protégées. » Dans ce cas précis, le WWF, une ONG qui avait réussi à assurer la conservation de la nature dans la région de Toliara pendant de nombreuses années et sensibilisé les gens sur la protection des forêts, a quitté la zone protégée pour laisser la voie libre au Projet de Toliara Sands (2).

En outre, dans le Nord-Ouest de Madagascar, une société allemande du nom de **Tantalus Rare Earths** a reçu une concession minière de 300 km² sur la péninsule d'Ampasindava, pour l'exploration des terres rares. Cette société a également obtenu son permis d'exploitation pendant la période du gouvernement de transition. En 2012, l'entreprise a signé une lettre d'intention pour un projet de coopération technique avec la société chimique française Rhodia (3) et, plus récemment, un accord d'exploitation de dix ans avec le groupe industriel allemand ThyssenKrupp (4). Les médias internationaux parlent souvent du succès de Tantalus pour réunir les fonds nécessaires à son projet (5).

Est-ce que Tantalus se permet d'avancer sur ces projets parce qu'elle a déjà obtenu un engagement informel de la part des décideurs locaux pour ses activités d'extraction, quels que soient les risques pour l'environnement ? Pourtant, les photos des sites d'exploitation des terres rares en Chine montrent la gravité des dommages environnementaux causés par l'extraction des terres rares et constituent une préoccupation majeure par rapport aux futures activités de cette entreprise.

En effet, une zone protégée a été créée sur la péninsule d'Ampasindava. Le plan de développement et de gestion 2015-2020 de l'Aire naturelle protégée d'Ampasindava-Galoko-Kalobinono, qui décrit les forêts et les autres ressources naturelles dans la région, mentionne les risques entraînés par « un projet minier industriel » sans donner le nom de l'entreprise ni les produits concernés (6).

L'ONG internationale Missouri Botanical Garden Madagascar est en charge de cette aire protégée, qui est censée exister sur la base d'une coexistence pacifique avec la compagnie minière. Mais au vu des intérêts divergents en jeu, comment peut-il y avoir une telle coexistence sans un impact grave sur l'aire protégée ? Les groupes communautaires locaux ont exprimé leur crainte de perdre leurs terres et leurs récoltes.

Un événement dramatique s'est produit dans la région Ouest de Madagascar, où un projet d'extraction de fer exploité par une société chinoise, la Madagascar Wuhan Iron and Steel Corporation, **WISCO**, a conduit au lancement d'une alerte en 2012 (7) : la construction d'une route et d'un port constitue un risque élevé de destruction pour le parc national de la baie de Baly (8) à Soalala. Les communautés locales étaient particulièrement préoccupées par ce problème car plusieurs rivières qui traversent les villages avoisinants prennent leur source à l'intérieur du parc. Les discussions qui ont eu lieu entre l'ONG de conservation de la nature chargée de la gestion du parc et les défenseurs des intérêts de la société n'ont pas été publiées. En décembre 2014, les médias malgaches ont signalé un incendie, probablement d'origine criminelle, qui a duré neuf jours et a détruit 220 hectares du parc national (9). L'incendie aurait-il pu résoudre une partie du problème ? Les enquêtes sur cet incendie ont-elles permis d'identifier et de sanctionner les coupables et les personnes qui se cachent derrière eux ?

Les sociétés minières en charge de la gestion et de la protection de la biodiversité ?

Dans la région de l'Est, la société **Ambatovy**, une joint-venture entre les sociétés canadiennes Sherritt et SNC Lavallin, le japonais Sumitomo Co et le Sud-coréen Korea Resources Co, extrait du nickel et du cobalt depuis 2013. Ambatovy a remporté le « Nedbank Capital Sustainable Business Award » en 2014 dans la catégorie « Ressources et énergies non renouvelables », grâce à son programme pour la biodiversité à Madagascar. (10) Certaines organisations de la société civile malgache ont mentionné l'exemple de cette société pour faire valoir que le transfert de la gestion de l'aire protégée à des sociétés minières par l'État est inapproprié en raison d'un problème crucial lié aux producteurs de cresson. Les agriculteurs qui cultivent le cresson dépendent de l'accès à une petite rivière qui traverse l'aire protégée gérée par la société Ambatovy. Trois d'entre eux ont été arrêtés et accusés d'avoir introduit une nouvelle espèce dans la zone protégée. Ces personnes et leurs familles cultivent le cresson dans cette rivière depuis des décennies. Le tribunal a décidé de libérer les trois hommes de prison, tandis que les quarante familles qui cultivaient le cresson dans cette rivière n'ont plus eu le droit de poursuivre leur activité et ont reçu des indemnités pour un montant inconnu (11).

L'entreprise Qit Madagascar Minerals (**QMM**) extrait de l'ilménite dans le sud-est de Madagascar depuis 2009. La multinationale anglo-australienne Rio Tinto est actionnaire à 80 % de QMM et 20 % des actions appartiennent à l'État malgache. L'ensemble de la zone contenant de l'ilménite couvre 4 000 hectares, mais la superficie attribuée à QMM-Rio Tinto est plus importante car une partie de celle-ci a été affectée à la conservation de la nature. Les enquêtes sur le terrain ont abouti à l'élaboration d'un document intitulé « The mining-conservation nexus Rio Tinto. Development 'gifts' and contested compensation in Madagascar » (« Sauver » la biodiversité en la détruisant L'exploitation minière de Rio Tinto à Madagascar » (12)), dans lequel l'auteur écrit que l'accès à la terre crée un lien entre les domaines apparemment bien distincts de la conservation de la nature et de l'extraction minière. L'entreprise QMM exploite également l'ilménite dans le site minier de Mandena, tandis que l'extraction sur les sites de Petriky et Sainte Luce semble avoir été reportée en raison du faible prix actuel de ce minerai sur le marché mondial. Les trois sites ont été déclarés zones protégées en mai 2015, soit bien après que le QMM a reçu ses concessions minières couvrant ces zones. À Mandena, les communautés locales avaient déjà perdu leur accès à la zone quand l'extraction minière a commencé. Mais sur les sites de Petriky et Sainte Luce, l'extraction n'a pas encore commencé, et la zone devrait donc rester ouverte à une utilisation locale. Le fait de déclarer les sites « zones protégées » a permis de renforcer les restrictions d'accès existantes au profit des communautés sans même que les activités d'extraction aient été entreprises.

Remarques finales

Ces exemples révèlent des problèmes associés aux activités minières et à la protection de l'environnement à Madagascar. Quelques entreprises ont commencé leurs activités d'extraction sans permis environnemental. La faiblesse des capacités et des moyens des institutions gouvernementales et publiques malgaches nécessaires pour évaluer correctement les impacts environnementaux constitue l'une des raisons qui ont conduit les organisations de la société civile et d'autres structures à demander au gouvernement malgache de suspendre toute nouvelle délivrance de permis d'exploitation, afin de

prendre le temps d'améliorer les réglementations minières dans l'intérêt de la nation malgache.

Comme l'a montré la recherche sur le terrain, le fait de restreindre l'accès des communautés locales aux zones protégées ne stoppe pas la déforestation et peut accroître la pauvreté dans certains sites. Des évaluations sont actuellement menées sur les différents types de gestion des forêts et des ressources naturelles, notamment différentes méthodes de financiarisation de la nature appliquées à Madagascar.

La volonté du gouvernement et des décideurs malgaches de protéger les droits et les intérêts des communautés locales au cours de leurs discussions avec les entreprises minières et multinationales reste un enjeu majeur qui doit également être examiné.

Mamy Rakotondrainibe

Collectif pour la Défense des Terres malgaches - TANY

- (1) <http://www.madagate.com/madagascar-informations-politiques-malagasy-photos-madagascar/a-la-une-de-madagascar/madagate-video-et-affiche/4781-madagascar-environnement-sos-du-peuple-masikoro.html>
- (2) <http://terresmalgaches.info/spip.php?article98>
- (3) http://www.mpe-media.com/index.php?option=com_content&view=article&id=398:accord-rhodia-tantalus-re&catid=37:actus-en-libre-acces&Itemid=18
- (4) <http://www.dgap.de/dgap/News/corporate/tantalus-rare-earths-tantalus-signs-supply-contract-with-thyssenkrupp/?companyID=360541&newsID=870713>
- (5) <http://www.agenceecofin.com/mining/1107-30584-madagascar-tantalus-raises-funds-for-its-rare-earths>
- (6) [http://www.mrpa.mg/sites/default/files/download/Etudes/PAG/PAG%20Ampasi ndava-Galoko-Kalobinono.pdf](http://www.mrpa.mg/sites/default/files/download/Etudes/PAG/PAG%20Ampasi%20ndava-Galoko-Kalobinono.pdf)
- (7) <http://terresmalgaches.info/spip.php?article71>
- (8) <http://www.madagascar-tribune.com/Un-port-dans-la-Baie-de-Baly,17361.html>
- (9) <http://www.midi-madagasikara.mg/societe/2014/12/19/parc-national-de-la-baie-de-baly-soalala-222-ha-de-forets-et-des-especes-protegees-partis-en-fumee/>
- (10) <http://www.sherritt.com/press-releases/sherritt-wins-prestigious-nedbank-capital-sustainable-business-award-for-achieve-tsx-s-201411050977220001>
- (11) http://sif-mada.mg/wp-content/uploads/2014/01/Communiqu%C3%A9-de-presse_Anandrano_Ambatovy_24-mai.pdf
http://sif-mada.mg/wp-content/uploads/2014/01/Communiqu%C3%A9-de-presse_Anandrano_Ambatovy_7-juin.pdf
- (12) C. Seagle, "Sauver" la biodiversité en la détruisant. L'exploitation minière de Rio Tinto à Madagascar, LDPI, 2013,
http://www.iss.nl/fileadmin/ASSETS/iss/Research_and_projects/Research_networks/LDPI/LDPI_WP_11.pdf
- (13) <http://www.lexpressmada.com/blog/information-live/region-anosy-trois-nouvelles-aires-protegees-dans-la-zone-dilmenite-33567/>

Pourquoi sommes-nous en prison ? Un combat de femmes contre l'injustice et la domination en Inde

Il était six heures du matin. Avec d'autres femmes camarades, nous nous sommes préparées pour une manifestation et une réunion à 10 h pour marquer notre opposition à la nouvelle Ordonnance sur l'acquisition des terres (Land Acquisition Ordinance) promulguée pour la troisième fois de suite par le parti actuellement au pouvoir en Inde. J'ai entendu des jeeps arriver. J'ai entendu le bruit des bottes des policiers qui sortaient des jeeps. Ensuite, on a entendu des coups violents sur la porte dans la pièce voisine où dorment nos camarades hommes. Je savais que la police était venue nous arrêter. Pendant ce temps, les hommes sont allés ouvrir la porte. Un grand nombre de policiers sont entrés. Je suis sortie de ma chambre et je leur ai demandé d'attendre que je me change. Certains policiers sont entrés dans ma chambre, ont giflé l'une des camarades femmes Adivasi et ont regardé fixement l'autre qui étaient prostrée et à moitié nue après sa douche. Ils ont saisi tous les téléphones qu'ils pouvaient trouver. Pendant ce temps, ma logeuse a été appelée et les policiers ont crié contre elle parce qu'elle louait ces deux pièces et a ordonné l'évacuation des lieux. Entre quinze et vingt policiers m'ont escortée et obligée à m'asseoir dans une jeep. L'autre camarade Adivasi a été forcée de s'asseoir dans une autre jeep. Notre convoi est parti. Environ six jeeps et un camion de gendarmes armés ! Nous avons été conduites jusqu'au bureau du commissaire de police en périphérie de la ville. L'autre femme et moi-même avons été envoyées dans deux salles différentes et les hommes ont été laissés à l'extérieur. Puis, comme on s'y attendait, nous avons été amenées au tribunal local, qui a été vidé et entouré d'un cordon de police, et nous avons été envoyées dans un centre de détention spécial à 80 km de là, pour rejoindre 5 autres camarades déjà sur place, et détenues pendant plus de deux mois, dans la prison de Mirzapur.

Qu'avons-nous fait pour que la police fasse une descente à 6 heures du matin et nous arrête avec autant de forces de police armées comme si nous étions des terroristes ? La police et l'administration ont une *raison immédiate* et une *colère de longue date* par rapport à ceux d'entre nous qui défendent les droits des populations (locales).

Raison immédiate - le mouvement contre le barrage illégal de Kanhar et l'acquisition illégale de terres dans la région du barrage de Kanhar.

Le projet d'irrigation de Kanhar est un projet interétatique situé en aval du confluent des rivières Pagan et Kanhar, près du village de Sugawan dans le Tehsil de Dudhi, dans le district de Sonbhadra dans l'Uttar Pradesh. Le projet vise à construire un barrage en terre de 3,003 km de long avec une hauteur maximale de 39,9 mètres par rapport au niveau le plus profond du lit, qui peut passer à 52,90 mètres s'il est relié au réservoir de Rihand. Le projet prévoit la submersion de 4 131,5 hectares de terres, comprenant des parties de l'Uttar Pradesh, du Chhattisgarh et du Jharkhand, principalement habitées par des communautés tribales. Les promoteurs du projet affirment qu'il permettra l'irrigation des Tehsils de Dudhi et Robertsganj dans le district de Sonbhadra par des canaux qui émergent à gauche et à droite du barrage. Cependant, cette région a pu voir avec le barrage de Rihand (qui a été construit sur la rivière Rihand au début des années 1960 et a entraîné le déplacement forcé de milliers de familles issues de plus de 100 villages) comment les ressources en eau sont utilisées pour répondre aux besoins des compagnies électriques. La superficie agricole alimentée par le projet est de 47 302 hectares. Le

projet exerce d'énormes menaces non seulement sur l'environnement et l'écologie, mais aussi sur des milliers de familles tribales qui vivent ici depuis des centaines d'années.

Le projet a été initialement approuvé par la Commission centrale de l'eau en septembre 1976. Des travaux sur les fondations ont été entrepris à l'époque mais ils ont ensuite été interrompus pour cause de désaccords entre États, de manque de fonds et en raison de manifestations importantes des communautés tribales dans la région. Les travaux de construction ont été complètement abandonnés depuis 1989-1990. Des tentatives ont été faites pour relancer le projet en janvier 2011 et novembre 2012, mais les travaux n'ont pas pu reprendre avant décembre 2014, quand ils ont recommencé avec un lourd encadrement policier et paramilitaire. Les routes ont été bloquées et l'entrée du chantier a été clôturée dans un périmètre de 1,5 km autour du site. Les populations Adivasi et Dalit qui luttent contre ce projet ont exprimé une opposition encore plus farouche.

Ce mouvement jusqu'alors peu structuré a pris de l'ampleur et a décidé de s'associer avec l'Union of Forest Working People au cours d'une réunion publique en décembre 2014. Un piquet de protestation permanent s'est mis en place à une petite distance du chantier de construction. Les militants ont déposé des plaintes devant le National Green Tribunal pour contester le projet sur la base des dommages environnementaux qu'il allait entraîner et de l'absence d'autorisations environnementales et forestières appropriées. Le Tribunal a adopté une ordonnance de suspension et a demandé aux autorités responsables du projet de barrage d'obtenir les autorisations environnementales applicables.

L'ordonnance du Tribunal a fait valoir, entre autres, que le projet sera forcément amené à entraîner une destruction importante des forêts, un nombre élevé d'arbres ayant déjà été coupés malgré la forte opposition des communautés tribales, et que cette déforestation représente une violation flagrante des dispositions de la Loi sur la conservation des forêts de 1980. La division forestière de Renukoot dans le district de Sonbhadra est l'une des régions forestières les plus riches et denses de l'Uttar Pradesh. Elle est connue pour la richesse de sa biodiversité et les connaissances tribales portant sur ses plantes médicinales et son patrimoine traditionnel qui ont beaucoup attiré l'attention des milieux scientifiques et économiques.

Cependant, en violation de l'ordonnance de suspension du tribunal, les travaux de construction se sont poursuivis. La colère des habitants s'est intensifiée. Le 14 avril, les populations locales ont décidé d'organiser une manifestation à proximité du chantier. Quand les gens se sont rassemblés, on a ouvert le feu sur eux : une femme Adivasi a reçu une balle et plusieurs autres personnes ont été blessées. Mais les gens ont résisté et ont été de plus en plus nombreux à rejoindre l'action de sit-in. La police a été contrainte à reculer, et le sit-in s'est poursuivi. Le 18 juillet, la police a une nouvelle fois chargé les manifestants en les matraquant et en ouvrant le feu sur eux. Des mandats d'arrêt ont été délivrés contre plusieurs militants, parmi lesquels moi-même et d'autres femmes qui sont des leaders communautaires Adivasi. Des ordonnances ont aussi été prises pour m'interdire de me rendre dans le district.

L'administration du district et la police locales, main dans la main avec la mafia locale et le lobby du chantier de construction, ont décidé de bafouer la volonté des populations et de les expulser par la force de leurs villages et de leurs terres ancestrales. Ils n'ont rien à faire du dialogue, n'ont aucun respect pour le système juridique ou la constitution

du pays. C'est leur fief et ils y règnent comme ils l'entendent : par la force. Ils n'ont rien à faire du fait que ce projet ne dispose pas des autorisations environnementales ou forestières appropriées, ou qu'il aura un impact dévastateur sur près de 10 000 familles tribales qui vont perdre leurs terres ancestrales définitivement. Ils n'ont rien à faire du fait que les Gram Sabhas (les conseils villageois) des villages concernés ont adopté par consensus une résolution contre le projet et l'ont transmise au Gouvernement de l'État. Ils ne s'inquiètent pas du fait que les denses forêts locales seront détruites : le document du projet Kanhar montre que 4 439,294 hectares de terres classées comme « Forêts et autres » seront affectées : ce projet entraînera la coupe de millions d'arbres, avec un impact significatif sur l'environnement, la faune et la flore et les moyens de subsistance des populations tribales. Ils n'ont rien à faire de la santé du Kanhar, un affluent qui se jette dans l'une des principales rivières de la région, la Sone, qui à son tour est l'un des principaux affluents du fleuve Gange, le poumon de l'Inde. Ils n'ont rien à faire du fait que la destruction de millions d'arbres va contribuer aux changements climatiques car le carbone contenu dans les forêts sera libéré dans l'atmosphère. Les habitants de cette région ne veulent pas de ce projet. Ils disent : « *Nous ne voulons pas des barrages ; en effet, nous n'en avons pas besoin. C'est pour les industries qu'ils ont besoin d'eau, et c'est pour elles qu'ils veulent que nous abandonnions nos terres ancestrales fertiles et qu'ils vont détruire les forêts que nous protégeons depuis des siècles, mettant ainsi nos enfants en danger.* »

La colère qu'ils nourrissent depuis longtemps envers nous tient à notre combat pour les droits des populations et contre l'injustice

Il faut comprendre que la colère de l'administration locale, de la police, des propriétaires terriens, de la mafia, est due au travail mené depuis plus de quinze ans dans le district de Sonbhadra par les populations Adivasi et Dalit de cette région, pour leurs terres, leurs forêts, leurs ressources en eau et leurs ressources naturelles.

Le district de Sonbhadra, niché dans le coin sud-est de l'État de l'Uttar Pradesh, est la « capitale énergétique du pays » et produit plus de 11 000 MW d'électricité et des millions de tonnes d'aluminium et de ciment. Si la région est extrêmement industrialisée, la population est quant à elle très pauvre. Le pays tout entier tire profit de cette région, qui était autrefois recouverte de forêts et de collines, mais la région et sa population n'en ont pas bénéficié, et bien au contraire, ont été appauvris. La « capitale énergétique de l'Inde » ne fournit pas d'électricité aux habitants de cette région. Et le fait que les gens ont été déracinés de leurs terres pour y installer des industries n'a fait qu'aggraver la pauvreté des populations de la région.

C'est dans le contexte de ces progrès industriels mais d'un appauvrissement sans précédent des populations Dalit et Adivasi de cette région que la All India Union of Forest Working People (qui n'était pas encore un syndicat, mais faisait partie du Comité de campagne pour des réformes foncières et le droit du travail de l'Uttar Pradesh, puis du National Forum of Forest People and Forest Workers - NFFPFW, qui travaillait activement à défendre les droits des populations vivant dans les forêts) m'a envoyée travailler avec les populations de ce district pour les sensibiliser sur leurs droits à la terre, à la forêt et aux ressources naturelles. C'était en 1998-1999. Le travail du Forum national dans le district de Sonbhadra a permis de renforcer les discussions en cours sur les droits des travailleurs forestiers et des communautés vivant dans les forêts. Les luttes des communautés forestières pour affirmer leur contrôle souverain sur les forêts et

d'autres ressources naturelles, qui ont commencé dès le début de la domination britannique jusqu'à l'ère post-indépendance de l'Inde, sont probablement les plus anciennes et les plus constantes.

Mais ces luttes avaient jusqu'ici été marginalisées par les milieux politiques et universitaires. Dans l'Inde post-coloniale, les discours traditionnels sur les forêts et l'environnement abordent et décrivent presque toujours les communautés forestières comme une menace pour l'environnement et les tiennent pour responsables de la destruction des ressources naturelles. Par conséquent, l'identité des travailleurs forestiers n'a jamais été vraiment reconnue, ni dans le discours politique ni dans celui du mouvement syndical. Mais notre lutte a commencé à transformer ce scénario. Elle a permis de renforcer la position des communautés locales Adivasi et Dalit en les sensibilisant à leurs droits, en les amenant à s'exprimer sur ce sujet et, après l'adoption de la Loi sur les droits forestiers (Forest Rights Act), à les revendiquer. De vastes étendues de terres ont été revendiquées par les Adivasi et les Dalits dans la région est elles sont actuellement cultivées collectivement. Cela a représenté un défi direct pour la classe des propriétaires terriens et la caste supérieure de cette région.

Une dimension supplémentaire est que la lutte a été principalement menée par les femmes ce qui a déstabilisé et irrité l'État patriarcal et les propriétaires terriens. Nous sommes donc dans une lutte des classes à laquelle est associée une importante dimension homme-femme. Le genre de répression dont nous avons fait l'objet (nous envoyer en prison, nous menacer) ne fera que renforcer le mouvement. Vive la lutte des peuples dans le monde entier pour leurs droits à la terre, à l'eau, aux forêts et à la dignité dans le travail !

Roma, romasnb@gmail.com

All India Union of Forest Working People (AIUFWP)

Voir le communiqué de presse du 15 juillet 2015 « Say No to state violence against democratic protests » (Dites Non à la violence de l'État contre les manifestations démocratiques), un communiqué conjoint des mouvements pour les forêts et des mouvements Adivasi en Inde : <http://palashscape.blogspot.nl/2015/07/press-release-say-no-to-state-violence.html>

Liberia : Des militants de la communauté de Vambo demandent un soutien international contre l'exploitation minière de l'or

Le Liberia possède certaines des plus riches ressources minérales naturelles d'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, l'exploitation minière de l'or est assurée par des groupes de mineurs itinérants, en majorité des jeunes, qui se livrent à ce que l'on appelle maintenant de « l'artisanat » minier, un terme beaucoup trop élégant pour décrire ce qui se passe dans cette région. La forêt est défrichée sans discernement pour arriver aux gisements d'or et les habitants craignent de cultiver leurs terres de peur de se faire dérober leurs récoltes par des mineurs malhonnêtes. L'Association pour le développement du canton de Vambo (Vambo Township Development Association) appelle à la solidarité internationale.

1. *Pourriez-vous nous dire qui sont les militants de la communauté de Vambo ?*

Les membres de l'Association pour le développement du canton de Vambo sont des gens ordinaires qui vivent dans une zone isolée, sous-développée et longtemps délaissée, le canton de Vambo dans le District 2 du Comté de Grand Bassa. Ils ont été rejoints par un réseau de membres de leurs familles élargies qui vivent à Monrovia, la capitale du Libéria, des porte-parole aux États-Unis (Matthew Isaac Gblorso), d'importants leaders femmes de la communauté (Moniyue Brown et Mamie Boe), Zach N. Davis et enfin Kona Khasu Sr., qui a été vice-ministre de l'Éducation pendant le premier mandat de la première présidente du Liberia, Ellen Johnson Sirleaf, et aussi un éminent dramaturge dans les années 1970 au Liberia quand il était directeur de la Troupe culturelle nationale. Des habitants du canton de Mahlor, nos plus proches voisins, nous ont également rejoints. David Kennedy Vanyan, un jeune habitant du Canton de Mahlor, est un excellent défenseur des intérêts, de l'histoire et de l'interdépendance familiale des deux cantons.

- 2. Quelle est l'expérience du Liberia en matière d'exploitation minière : y a-t-il eu de nombreux projets par le passé, l'exploitation minière représente-t-elle une lutte commune pour les collectivités locales ?*

Le Liberia possède certaines des plus riches ressources minérales naturelles d'Afrique de l'Ouest. Nous disposons par exemple de minerai de fer, de diamants et d'or, qui figurent parmi les ressources les plus fréquemment recherchées. Malheureusement, l'exploitation minière au Liberia comme dans toute l'Afrique s'est toujours traduite par une exploitation des populations vivant tout près des mines. La plupart de ces communautés sont isolées à l'intérieur du pays, où les besoins humains les plus fondamentaux ne sont pas satisfaits. Les citoyens de ces communautés succombent à l'exploitation minière à la faveur de toute un mélange de promesses de « développement », de manipulation, de coercition et, parfois, de recours à force. À de nombreuses reprises, le gouvernement a utilisé la force pour s'emparer des zones convoitées. Les citoyens vivant sur ces terres ont été enrôlés ou n'ont eu d'autre choix que de travailler dans ces mines. Toutes les concessions minières au Liberia ont eu recours à de tels comportements à des degrés divers, notamment les mines de LAMCO et BONG, qui fonctionnaient avant la guerre « civile » libérienne. Il reste à voir quel sera le bilan d'Arcelor-Mittal et d'autres dans cette nouvelle ère de l'exploitation minière au Libéria.*

- 3. Pourriez-vous expliquer quel type d'activités minières sont menées à Vambo Town ? S'agit-il de mines d'or ? De diamants ? D'autres minéraux ?*

À l'heure actuelle, il ne s'agit que de mines d'or. Cependant, certains émettent l'hypothèse qu'il existe d'autres minéraux. L'exploitation minière de l'or est assurée par des groupes de mineurs itinérants, en majorité des jeunes, qui se livrent à ce que l'on appelle maintenant de « l'artisanat » minier, un terme beaucoup trop élégant pour ce qui se passe dans cette région. Les mineurs - ou « gold boys » comme on les appelle - viennent du Libéria ainsi que de pays d'Afrique de l'Ouest, comme la Guinée, la Sierra Leone, le Mali, le Ghana et d'autres. Pour la plupart, ils travaillent à la main avec des outils de base tels que des pelles et des pioches.

- 4. Depuis quand ces activités existent-elles ? Et combien de communautés sont touchées ?*

Il y a une exploitation minière de l'or à très petite échelle dans les montagnes qui dominent les cantons de Vambo et Mahlor depuis les années 1960 et peut-être avant. Mais la découverte d'un gisement d'or en novembre 2014 a retenu l'attention au niveau national et même international. Sur les 48 communautés du canton de Vambo, 20 ont été affectées par un afflux sans précédent de plus de quinze mille chercheurs d'or venant de partout. Ils étaient beaucoup plus nombreux que la population locale, qui a été submergée.

Les chercheurs d'or venant de l'étranger et d'autres régions du pays ont amené avec eux toutes sortes d'activités criminelles, notamment le vol des cultures vivrières dont les agriculteurs locaux dépendent en totalité pour leur subsistance, le vol du bétail et le pillage des biens communaux, y compris les deux seules pompes manuelles qui existaient dans le canton. D'innombrables mineurs ont été tués par d'autres mineurs pour leur « fortune » avant de pouvoir quitter leurs mines pour rencontrer des acheteurs ou leurs commanditaires. Heureusement, aucun habitant de la communauté locale n'a été tué de cette manière. Cependant, nous vivons dans la peur d'être victime et sous une menace constante. Nous ne pouvons pas nous consacrer à nos activités agricoles normales, de peur d'être attaqués ou parce que les terres agricoles et la rivière et les ruisseaux dont elles dépendaient pour l'eau ont été détruites.

5. Savez-vous si une ou des entreprises sont impliquées ? S'agit-il d'une entreprise libérienne ou d'une entreprise étrangère ?

Au début, les mineurs étaient en grande partie des Libériens. Rapidement, des étrangers illégaux en provenance de la Sierra Leone, de Guinée et de Côte-d'Ivoire, ou même du Mali, du Burkina Faso, du Ghana et du Nigeria les ont rejoints.

À l'apogée de cette ruée vers l'or avant les pluies, la rumeur a couru que plusieurs étrangers en provenance d'Europe, d'Asie, du Moyen-Orient et même quelques « gros bonnets » (des personnalités libériennes) auraient financé secrètement des mineurs et des mines. Certains propriétaires de concessions de bois étrangers et leurs partenaires locaux ont également fait des demandes de concession. À vrai dire, il n'y avait donc pas une entreprise unique, mais l'incidence nette de tous ces intérêts divergents était tout aussi écrasante et dommageable. Et on ne pouvait demander des comptes à une seule société ou un seul individu.

6. À quels problèmes les communautés de Vambo Town sont-ils confrontés par rapport à cette exploitation minière ? Y a-t-il des problèmes environnementaux tels que la déforestation ou la pollution de l'eau ? Cela représente-t-il des risques sanitaires pour les populations locales ?

La forêt est défrichée sans discernement pour arriver aux gisements d'or. Une partie de la montagne Findley est traversée en totalité de puits et de tunnels pour l'exploitation de l'or. Le sol a été déstabilisé, et des pluies abondantes pourraient entraîner des coulées de boue vers la partie « résidentielle » de No Way Town, la ville située au pied de la montagne. Au plus fort de l'exploitation minière, au début de 2015, il y aurait eu 20 000 mineurs artisanaux illégaux. De grands arbres, vieux de plusieurs centaines d'années, ont été abattus et brûlés pour défricher et creuser des puits de mine. Les mineurs travaillent 24 heures sur 24 en dormant un peu pendant la journée afin de creuser la nuit

en utilisant des sources d'éclairage artificiel.

Les populations locales craignent de cultiver leurs terres de peur de se faire dérober leurs récoltes par des mineurs malhonnêtes. Des bandes pillent les fermes et amènent les récoltes au marché de No Way Town. On raconte que certains membres des forces de l'ordre ont commencé à exploiter des mines ou ont des mineurs qui travaillent pour eux.

Les ruisseaux et les rivières qui desservent le canton sont devenus boueux et dangereux à mesure que les mineurs les utilisent pour le lavage à la batée ainsi que pour leur toilette. Beaucoup ont pris l'habitude d'utiliser les cours d'eaux pour soulager leurs besoins naturels. Le vol des deux pompes manuelles communales n'a pas laissé aux habitants de la ville d'autre choix que d'utiliser les rivières et les ruisseaux pour se laver, boire et cuisiner. Dans ces conditions, lorsqu'un foyer de maladie apparaît, il se propage rapidement, d'autant plus que la population n'est pas pleinement consciente des dangers à court et long terme de la consommation d'eau polluée et contaminée. Le canton est sous la menace constante du choléra et d'autres maladies transmises par l'eau. Miraculeusement, le canton a été épargné par la récente épidémie d'Ebola.

Il n'y a pas de cliniques ou de postes de santé et les personnes malades, les femmes enceintes et les personnes âgées doivent être transportées à dos d'homme ou par moto (si leur état leur permet de s'asseoir) jusqu'aux établissements de santé à Buchanan, à quelque 40 kilomètres de là. A plusieurs reprises, nous avons dû payer le transport pour les personnes malades.

7. Est-ce qu'il y a eu des consultations avec les communautés concernées avant ou pendant les activités minières ? Dans l'affirmative, qui a organisé la consultation (l'entreprise, une ONG ou le gouvernement) ? Et comment décririez-vous les consultations ?

Non, il n'y a pas eu de réelles consultations à proprement parler. Les réunions ont été avant tout/menées surtout pour la forme puisque les employés du ministère des Terres, des Mines et de l'Énergie n'ont tenu aucun compte des principes fondamentaux des récentes Lois sur les droits communautaires de 2006 et 2009, et se sont mis à morceler une grande partie des terres du canton pour les transformer en concessions minières. Ils n'ont pas non plus demandé aux autres agences gouvernementales concernées par la loi, qui auraient dû être associées, de procéder à des inspections. Ces inspections auraient normalement dû être menées par l'Autorité du développement de l'exploitation forestière, l'Agence de protection de l'environnement et les ministères de la Santé et du Travail. Ces omissions ont eu lieu parce que certains membres de la communauté et des représentants du gouvernement ont mis leurs intérêts personnels au-dessus de ceux de la communauté dans son ensemble et des lois de notre pays. Cette pratique est courante au Liberia.

8. Quelles activités ont été/sont organisées dans les communautés pour s'opposer aux activités ou aux sociétés minières ?

Une série de réunions communautaires, de dialogues publics et de réunions de pure forme avec les bureaux des autorités locales et centrales a été initialement organisée en faisant comme d'habitude miroiter des promesses : construction de routes, etc. Une évolution positive a été constatée ces derniers mois chez certains responsables locaux

qui accordent maintenant une certaine attention à notre situation. Ces réactions ont suivi notre campagne d'envoi de lettres et des clips vidéo sur la destruction et de la dégradation qui ont été remis en mains propres à des représentants élus et nommés et à des personnalités et amis du Comté de Grand Bassa. Depuis, nous avons vu un certain niveau de réponse de la part de certains membres des Organes législatifs du Comté de Grand Bassa, du Surintendant du Comté, et des fonctionnaires du ministère des Terres, des Mines et de l'Énergie.

9. À quels problèmes les communautés de Vambo Town sont-elles confrontées par rapport à cette exploitation minière ?

Nous voulons :

(1) Arrêter l'expansion des activités minières non réglementées responsables de l'ampleur de la destruction et de la dégradation de l'environnement dans nos communautés; (2) Empêcher l'expansion de telles pratiques, (3) Remédier aux dommages déjà occasionnés (4) Exiger du gouvernement qu'il aide les communautés à obtenir de l'eau potable, des écoles, des cliniques et des possibilités de formation/d'emploi pour les jeunes et (5) Continuer à prendre le contrôle de nos ressources naturelles et à décider quand, comment et avec qui nous nous engageons à exploiter ces ressources pour le plus grand bien de la communauté, du Libéria et des entreprises « partenaires ».

10. Avez-vous une idée de qui achète l'or et des entreprises et des marchés internationaux auxquels il est vendu ?

Nous ne sommes pas sûrs de qui achète de l'or, mais il est probable qu'il se retrouve chez la poignée de puissants courtiers basés à Monrovia qui travaillent pour les marchés internationaux. Notre objectif a été de reprendre le contrôle de la situation qui se développe dans notre communauté en mobilisant les autorités compétentes, en nous appuyant sur la loi, et non pas nécessairement en identifiant les « gros bonnets » qui tirent les ficelles.

11. Quelle a été la réaction du gouvernement aux demandes des communautés ? Pensez-vous que les demandes sont entendues ?

Dans un premier temps, le gouvernement a déployé des troupes de police spéciale anti-émeute (l'Unité d'intervention d'urgence (ERU) et de la Police de soutien (PSU) de la Police nationale du Libéria) pour mettre fin à l'anarchie, aux massacres et aux autres formes de crimes. Cinquante policiers ont été postés en permanence dans le camp minier, pendant cinq mois. Il est de notoriété publique que ces officiers ont commencé à exploiter des mines eux-mêmes, ce qui a conduit à une émeute entre les mineurs mécontents et les policiers. Plusieurs personnes ont perdu la vie au cours de cette bagarre. Le gouvernement a envoyé des fonctionnaires du ministère des Terres, des Mines et de l'énergie à plusieurs reprises pour évaluer la situation. Ce ministère a également créé une antenne au No Way Gold Camp. Des agents du fisc ont été envoyés pour collecter les taxes gouvernementales de l'exploitation minière. En outre, des ingénieurs du ministère des Travaux publics ont procédé à une évaluation d'une route reliant BIA Market au No Way Gold Camp. La construction de la route a commencé en février 2015. À peine trois kilomètres avaient été nivelés lorsque le travail a été interrompu au niveau du premier gros ruisseau. Les services de l'immigration n'ont pas

réellement cherché à s'attaquer à la présence de milliers d'étrangers qui pillent la montagne. Même si le gouvernement a été plus réactif depuis l'envoi de nos lettres et des vidéos à nos députés et sénateurs, il est juste de dire qu'il n'a pas pleinement répondu à nos demandes. Il est également juste de dire que le gouvernement a peut-être été dépassé par la situation pour plusieurs raisons que nous n'approfondirons pas ici. Cependant, notre communauté a beaucoup souffert de ce qui se passait et a du mal à se remettre.

12. Quelle sorte de solidarité internationale permettrait, selon vous, de soutenir les communautés touchées ?

Nous avons besoin de la solidarité et du soutien international afin de :

1. Sensibiliser aux problèmes et mettre fin à toutes les activités minières qui ont un impact négatif sur les personnes et l'environnement (arrêter la destruction de la forêt, et la contamination des terres et des ressources en eau)
2. Réunir des fonds pour améliorer nos moyens d'existence et soutenir des projets communautaires, à savoir, l'agriculture, les activités génératrices de revenus, l'éducation, la santé, et des formations au leadership et au plaidoyer.
3. Veiller à ce que l'exploitation minière de l'or et des autres ressources minérales soit réalisée dans le respect des meilleures pratiques et politiques de Gouvernance et de gestion des ressources naturelles ainsi que des Lois existantes au Liberia en faveur des Droits des communautés.
4. Assurer la participation de la communauté dans les négociations de tous les accords sur les ressources naturelles (à la fois les ressources minérales et les ressources forestières), avec le droit de dire « non » à une quelconque activité minière ou forestière proposée si elle n'est pas dans l'intérêt de la communauté et de la nation dans son ensemble .
5. Obtenir pour les communautés et les populations du canton de Vambo des avantages financiers équitables et un développement concret des infrastructures du fait de l'extraction des minéraux et des ressources forestières sur notre terre.

Ernest Matthew Gblorso, Président - matthew.gblorso@gmail.com

Kona Khasu Sr, Conseiller principal et Ancien - j.emmanuelroberts@gmail.com

Vambo Township Development Association

** Commentaire complémentaire du WRM : L'exploitation minière au Liberia a toujours accompagné les intérêts des entreprises et des entreprises étrangères. La LAMACO (Liberian-American-Swedish Minerals Company), une entreprise maintenant disparue, a été fondée en 1955 par des investisseurs américains et suédois. L'entreprise a créé la première activité d'exploitation minière à grande échelle au Liberia, aujourd'hui*

réactivée par la multinationale Arcelor Mittal, qui est en train de reconstruire partiellement le chemin de fer de la LAMACO pour le transport des minerais extraits. De même, la société minière BONG, une concession germano-italienne créée en 1958, a construit l'une des principales lignes ferroviaires du Liberia pour transporter le minerai de fer depuis les montagnes, ce qui a entraîné le déplacement de populations locales et des dommages à l'environnement.

La problématique de l'Exploitation minière en province du Nord-Kivu : Situation actuelle et analyse sur les questions environnementales.

Le Réseau CREF (Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers) étant une Plate-forme des organisations intervenant autour de la Gouvernance des ressources naturelles en province du Nord-Kivu, inscrit dans son programme des activités relatives à la Gouvernance minière à travers le pilier « Mines et Hydrocarbures ».

Contexte de la province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo

a. Situation sécuritaire

Depuis une décennie, la Province du Nord Kivu reste confrontée à des multiples défis liés à la situation sécuritaire. Les opérations qui ont été lancées restent - à quelques exceptions (1) - à ce jour sans impacts considérables du fait que l'on continue à enregistrer des tueries, massacres, enlèvements et kidnapping des civiles en territoires et villes de la province. On enregistre à ce jour plus de 400 personnes tuées à la machette et hache ayant pour conséquences humanitaires des déplacements, des maladies...

Cette situation, exacerbée par le déficit de la gouvernance favorise la prolifération des conflits et de surcroît des milices. Elle est à la base de la violation des droits des populations dans les zones d'exploitation jusqu'à leur priver de leurs richesses et à la destruction de l'environnement.

Les différents accords qui sont signés dans le cadre de la stabilité dans la région des Grands Lacs (4) restent lettres mortes et ne garantissent pas une paix durable.

b. Processus de décentralisation et électoral

La Constitution de la RDC du 18 Février 2006 demande la décentralisation dans l'objectif de bien gérer les affaires de l'État. Lié à cette décentralisation est le découpage de la RDC de 11 en 24 provinces. La campagne de vulgarisation et de découpage est déjà lancée à ce jour mais seuls les textes règlementaires restants sont entendus pour une mise en œuvre effective. Bien que la Province du Nord-Kivu n'étant pas concernée par ce présent processus (6), celle-ci devra subir des conséquences de cette opération vues les charges d'investissements pour la mise sur pied et le fonctionnement des institutions de ces entités additionnelles qui demanderont assez des moyens conséquents au Gouvernement national puisant de la Caisse d'hyper équation, etc.

La République Démocratique du Congo en général et en particulier la province du Nord-Kivu reste engagée à ce jour dans un processus électoral pour les années 2015 et 2016. L'insécurité qui s'observe sur une partie de la province du Nord-Kivu demeure aussi un des défis majeurs pour la tenue des élections apaisées.

Par ailleurs certains partis et groupements politiques de l'opposition ont conditionné leur participation aux élections par certains préalables dont la tenue d'un dialogue afin de débattre sur des questions liées au calendrier électoral et arrêter le glissement pour un troisième mandat du président actuel de la RDC.

Contexte de l'exploitation minière en province du Nord-Kivu

Depuis une décennie, l'exploitation minière en Province du Nord-Kivu se fait sans respect des droits des communautés locales et des normes environnementales. Elle contribue aussi à la déforestation de la région.

En effet, à part les problèmes liés aux droits de l'homme lors de l'exploitation minière et la perpétration des conflits, les questions environnementales n'ont pas préoccupées les parties prenantes à l'exploitation des minerais en Province du Nord-Kivu.

Il faut aussi noter que même dans les zones où se pratiquent l'exploitation semi-industrielle et où les exploitants semblent avoir des moyens pour mettre sur place de meilleures politiques de gestion environnementale et sociale, l'environnement subit toujours des effets néfastes.

a) Zones d'exploitation artisanale et leurs situations actuelles.

Rappelons qu'en Province du Nord-Kivu, l'exploitation minière est effectuée dans les Territoires de Walikale, Masisi, Rutshuru, Lubero et Beni.

En Territoire de Lubero et de Beni, la catégorie des minerais est l'or, le diamant, le wolframite, la cassitérite, le coltan...

L'exploitation se mène d'une manière artisanale dans les sites miniers de Lubero (Manguredjipa, Bunyatenge et Kasugho) et dans les sites miniers du territoire de Beni (Cantine, Mabalako, ...).

En revanche, en Territoire de Walikale, l'exploitation est menée aussi de façon artisanale dans la majorité des sites miniers et ceci à part le site minier de Bisie (la grande mine du coin) qui est en voie d'une production industrielle avec la société MPC/Alpha Mine. Il faut souligner que MPC/Alpha Mine sont deux sociétés séparées, la première est d'origine sud africaine et l'autre d'origine canadienne et ces dernières sont encours d'une exploitation commune de la cassitérite dans le site cité ci-haut.

Les catégories des minerais exploités en Territoire de Walikale restent le wolframite, l'or, la cassitérite, le diamant, le coltan...

Un seul point d'exploitation reste identifié en Territoire de Rutshuru, c'est la mine de SOMIKIVU avec l'exploitation de la pyrochlore qui se déroule sur une partie de la rivière Rutshuru.

Enfin en territoire de Masisi, l'exploitation est aussi artisanale et semi industrielle avec la société « SMB » qui est d'origine congolaise et ici c'est le boom du coltan qui est observé.

Il faut noter que certains sites miniers dont le site de Bisie en Territoire de Walikale, connaissent un conflit entre les communautés locales et/ou les exploitants artisanaux avec les sociétés détentrices des titres miniers.

Il ya eu tentative de conclusion d'accords pour dissiper ce mal entendu mais les divergences continuent à planer au niveau de toutes les parties prenantes.

b) *Processus de révision du cadre légal : code minier de 2002*

Ce processus qui a commencé avec des travaux au niveau de chaque groupe (gouvernement, entreprises et société civile), ce dernier a été couronné par la production d'une mouture à soumettre au parlement.

Ce processus de révision n'a pas encore été finalisé suite aux divergences qui continuent à planer entre les parties prenantes (le gouvernement, les entreprises et la société civile) et le retard dans la programmation de la matière par la chambre basse du parlement congolais.

États des lieux de l'exploitation minière en province du Nord-Kivu

Point n'est besoin de rappeler que les populations congolaises vivent un paradoxe des pays riches en ressources minières face à une extrême pauvreté des populations locales.

La Province du Nord-Kivu qui n'a pas échappé à cette règle, est à ce jour, entrain d'expérimenter différentes initiatives de traçabilité et de transparence pour amener les communautés locales à profiter des ressources que regorgent leurs sous-sols.

En effet, depuis que les minerais de la RDC et particulièrement ceux de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu) font objet d'une exploitation illicite et illégale, plusieurs initiatives ont été prises pour mettre fin à ce circuit mafieux mais aussi mettre fin au lien entre les conflits et l'exploitation de ces minerais.

a) *Des produits miniers*

Les ressources minières en Province du Nord-Kivu sont constituées principalement de l'or, de la cassitérite, du coltan, du diamant, de la tourmaline, du pyrochlore, du wolframite...

Ces minerais sont exploités d'une manière artisanale à travers les regroupements des creuseurs connus sous le nom des coopératives qui vendent aux entités de traitement (comptoirs) en passant par les négociants (intermédiaires).

Il est important de souligner que les exploitants sont obligés à se conformer à certaines exigences de transparence et traçabilité pour rendre leurs produits prêts pour le commerce.

b) De l'organisation et fonctionnement de la Filière

La filière des minerais en province du Nord-Kivu est soumise à plusieurs exigences à ce jour pour mettre fin au lien entre les conflits et l'exploitation des minerais. Ces initiatives sont entrain d'être expérimentés aujourd'hui malgré qu'elles n'aient pas mis fin à la fraude et contrebande minière.

Les efforts sont déployés par le gouvernement congolais à travers la qualification et validation de certains sites miniers pour des approvisionnements responsables mais ceci doit être accompagné par un suivi efficace pour démanteler tous les réseaux mafieux qui continuent à profiter de ces ressources minières.

Rappelons qu'à Walikale, 61 sites miniers ont été identifiés ; 7 ont été qualifiés et validés 'verts' et les exploitants artisanaux regroupés en Coopérative minière. Il s'agit des coopératives qui y mènent les activités d'exploitation dont : CEMIKA, COMIDE, COMID, COMIMPA, COCABI, COMIDER.

A Masisi, sur les 33 sites miniers identifiés dont les plus importants se situent autour de Rubaya pour le Coltan, autour de Ngungu et de Mahanga pour la Wolframite et la Cassitérite, 17 sites miniers ont été qualifiés et validés 'vert' dont 12 pour le Coltan, 1 pour le Wolframite et 4 pour la Cassitérite et on y trouve une seule Coopérative minière agréée (COOPERAMMA).

En Territoire de Lubero, 6 sites miniers de coltan, wolframite et cassitérite ont qualifié et validé vert c.à.d. prêts pour les activités minières. Il s'agit des sites ci-après : Masingi, Mambilee, Kigali, Etaeto gauche, Malimbenze et Etaeto droite.

c) Des impacts de l'exploitation minière

❖ Sur le Plan social

L'exploitation minière en Province du Nord-Kivu a été à la base de plusieurs problèmes suite à une mauvaise gestion de ce secteur qui, au lieu d'être le socle pour un développement durable, a créée des frustrations et une misère dans le chef des populations locales.

D'un côté, cette exploitation a créée une petite économie en facilitant les échanges commerciaux entre un groupe d'individus et de l'autre côté, la même exploitation s'est faite sans aucun respect des droits de l'homme et de l'environnement.

Les violations flagrantes à ce jour sont celles liées à l'accès à ces ressources minières par le simple fait d'octroyer des titres miniers sur des espaces déjà couvertes par d'autres titres et/ou exploités par des exploitants locaux.

Le problème de formalisation en particulier et de la bonne gouvernance en général du secteur minier qui reste artisanal sur une grande partie de la Province du Nord-Kivu occasionne d'autres violations des droits humains dont les arrestations arbitraires, des actes de torture, des violences faites à la femme et aux enfants.

A l'instar des droits civiques et politiques qui sont violés dans les sites miniers en Province du Nord-Kivu, les droits socio-économiques posent d'énormes problèmes.

Le non accès à des meilleures écoles, à des soins de qualités voir même l'absence des infrastructures routières, demeure un casse tête pour les populations vivant dans les zones minières et ceci malgré la reconnaissance de la décentralisation dans la constitution en République Démocratique du Congo.

❖ *Sur le plan environnemental*

Il existe des relations entre l'activité minière et les facteurs environnementaux. A ce jour, l'exploitation minière en Province du Nord-Kivu a une incidence sur l'environnement. On peut signaler la fragmentation de la forêt, la destruction de biotope, la déforestation, la détérioration de la qualité des eaux.

A l'instar des autres Pays à vocation minière, la RD Congo a senti la nécessité d'introduire dans le nouveau Code Minier et ses mesures d'applications, les dispositions relatives à la gestion et à la protection de l'environnement minier afin d'inciter les opérateurs miniers à prendre des mesures tendant, si pas, à élimines les effets des activités minières sur l'environnement, mais à les atténuer autant que possible.

Nous assistons malheureusement à une exploitation non respectueuse de ces dispositions tant à Lubero qu'à Walikale, Beni, Masisi et Rutshuru.

Le Territoire de Masisi par exemple reste l'un des zones avec une forte déforestation et ceci est visible dans les projets de pâturage qui ont envahis ce territoire.

Le peu des forêts de Masisi qui étaient entrain de se constituer sont entrain d'être ravagées par l'exploitation minière au niveau de plusieurs sites miniers

Dans les sites miniers du Territoire de Lubero, l'exploitation artisanale non respectueuse des normes environnementales est connue dans la zone sous un nom local appelé « méthode sakasaka » qui veut dire que les bois sont coupés, les herbes défrichés, le sol tourné sans respect d'aucune norme environnementale.

Enfin disons que dans les zones d'exploitation artisanale de l'or (site minier de Umate, (Walikale), Beni, Manguredjipa, l'utilisation des mercures pour fondre l'or restent aussi destructrice de l'environnement et ceci en commençant par la pollution de l'eau et destruction du sol voir même des conséquences sur le climat avec des perturbations des saisons pluviales.

d) Organisation et Fonctionnement du secteur minier en Province du Nord-Kivu

L'organisation administrative du secteur minier en province du Nord-Kivu reste conforme aux dispositions du code et règlement minier congolais.

A titre illustratif, on y trouve les services des mines qui représentent la division des mines ainsi que le ministère des mines.

Les bureaux de CEEC (7) pour le contrôle et la certification des minerais sont aussi implantés et ceci à part le fait que les agents restent moins nombreux pour couvrir tous les sites miniers.

Le SAESCAM (8) qui est un service technique du ministère des mines chargé d'encadrement des exploitants artisanaux est implanté dans certaines zones minières malgré qu'il se pose un sérieux problème d'encadrement de ces derniers.

Conclusions et perspectives

A ce jour où les réponses sont entrain d'être trouvées pour les questions d'exploitation des minerais à l'Est de la RDC et dans la région des Grands Lacs, à travers l'adoption des mesures et politiques pour lutter contre les minerais des conflits nous suggérons une attention plus soutenue sur les questions de l'environnement et des impacts sociaux.

Les industries extractives, les exploitants artisanaux locaux devront être plus vigilants en matière de responsabilité sociale des entreprises mais aussi respectueux des autres dispositions trouvées dans le code minier en matière de protection de l'environnement.

Les questions de l'environnement devront être considérées comme une norme obligatoire pour conditionner l'approvisionnement des minerais vers les consommateurs finaux et fondeurs.

Le Réseau CREF, <http://www.reseaucref.org/>

(Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers)

- (1) Forces démocratiques alliées – Armée de libération de l'Ouganda
- (2) Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- (3) Mission d'Observation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
- (4) Les pays de la région africaine des Grands Lacs sont le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda
- (5) Entités Territoriales Décentralisées.
- (6) Car étant déjà une province entière à l'issue du découpage du Kivu en 1988 (découpage test).
- (7) CEEC : Centre d'Evaluation, d'Expertise et Certification (Service Etatique)
- (8) SAESCAM : Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining.

Photo 1 : Les indiens Ayoreo protestent contre l'inaction du gouvernement face à la déforestation illégale. © GAT

Forcés de fuir : la destruction du mode de vie des Ayoreo et leurs terres aux mains des éleveurs de bétail

Le Paraguay vient d'accueillir une réunion pour le moins inhabituelle. Des experts venus de Bolivie, du Brésil, d'Équateur, de Colombie et du Pérou se sont réunis le 28 juillet dernier pour discuter de la situation critique que représente l'observation de plus en plus fréquente de membres de populations autochtones isolées et des conséquences de ces contacts.

L'ironie est que cette réunion, à l'invitation de plusieurs organisations de coopération et de défense des droits des populations autochtones, s'est tenue dans un pays qui n'applique pas, et fait souvent preuve d'un mépris flagrant par rapport au Droit international (1) et aux Recommandations pour la protection des populations autochtones en situation d'isolement et de premier contact (2), que le pays s'est pourtant engagé à respecter suite à sa consultation avec le Haut Commissariat aux Droits de l'homme des Nations Unies.

Tout cela malgré le fait que le Chaco paraguayen accueille la toute dernière population autochtone sans contact avec le monde extérieur en dehors de l'Amazonie, les Ayoreo-Totobiegosodes (3), un peuple de chasseurs-cueilleurs nomades qui considèrent cette région comme leurs terres ancestrales et la protègent depuis d'innombrables générations.

À contre-courant, les propriétaires terriens et les entreprises poursuivent la destruction des forêts, principalement financée par des capitaux étrangers, et déboisent illégalement les terres pour faire place à des élevages de bétail. L'État reste spectateur, souvent indifférent si ce n'est complice (4) de cette destruction, même s'il doit théoriquement protéger la vie et les terres des populations qui fuient les bulldozers et s'abritent dans les derniers refuges de la forêt qu'eux-mêmes et leurs ancêtres habitent depuis des siècles.

La déforestation et la maladie : un double fléau

Ni la situation de fuite forcée qui a obligé les peuples autochtones isolés à avoir des interactions avec le monde extérieur, ni les dangers auxquels eux-mêmes et toutes les parties prenantes sont confrontés, ne pourront être évités si l'État qui est responsable de leur bien-être ne passe pas réellement des paroles aux actes. Si leurs terres ne sont pas immédiatement protégées, de fait, les Ayoreo-Totobiegosodes, dont le nom signifie « gens du lieu des cochons sauvages » qui survivent encore grâce à leur isolement par rapport au monde extérieur, seront confrontés à une situation catastrophique.

Il s'agit de l'une des sociétés les plus vulnérables au niveau mondial (5), et c'est peut-être pour cette raison que dans les recommandations de l'ONU, notamment la Convention 169 et le commentaire du Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones (6), le principe de l'intangibilité de leur territoire, et les critères utilisés à la place de la propriété pour établir leurs limites, ne sont pas compris comme des lubies mais comme la clé de leur survie.

La plupart des membres des Ayoero contactés, vivant dans des communautés sédentaires, revendiquent en collaboration avec Survival International depuis plus de vingt ans la propriété de leurs terres, soit 500 000 hectares qui leur appartiennent, ainsi qu'aux membres de leurs familles isolées, actuellement menacés par les exploitations agricoles et les élevages de bétail. Ce sont les propriétaires légitimes des terres mais ces dernières restent sous le contrôle d'entreprises étrangères.

La poursuite de l'expansion de ces entreprises, parmi lesquelles Itapotí S.A., Yaguareté Porã ou la filiale du Grupo San José, dirigée par la Carlos Casado SA, a abouti à un rythme de déforestation sans précédent au niveau mondial, selon une étude de l'Université du Maryland (7). La destruction de la forêt s'accompagne de la violation du droit le plus fondamental de tous : le droit à la vie des Ayoreo, qui dépendent des forêts pour leur survie.

Photo 2 : La progression de la déforestation dans le Chaco paraguayen entre 1990 et 2013. Selon une étude, la région présente le taux de déforestation le plus rapide au monde. ©Survival International

« Après notre premier contact [avec le monde extérieur] en 1986, beaucoup de gens sont morts, notamment ma mère. Nous ne voulons pas que cela se reproduise », a déclaré une femme Ayoreo devant un ministre en 2014. Un nombre inconnu de membres de la population autochtone Ayoreo récemment contactés souffrent actuellement de maladies respiratoires, comme la tuberculose, contre lesquelles ils ne disposent d'aucune immunité. Cela tient à l'activité des personnes qui s'approprient leurs terres et leurs ressources et aussi aux conséquences de leur premier contact. Beaucoup souffrent de ces problèmes de santé et d'autres maladies apportées par les employés des entreprises ou d'autres personnes provenant des régions alentours, qui menacent la survie de la population.

Parojnai Picanerai, Ibore Picanerai, et bien d'autres personnes (8) témoignent de l'hécatombe entraînée par le « contact forcé », de nombreuses morts qui auraient pu être évitées si la reconnaissance de leurs droits fonciers étaient garantie.

Les ravages de la « bête à la peau de métal »

Avant le contact initial, Esoi, membre de la population autochtone isolée des Ayoeros, a remarqué que tous les potagers et les zones de chasse de toute sa communauté, commençaient à être encerclés. La population a été forcée de quitter sa forêt en 2004. Comme de nombreux Ayoreo continuent à le faire, il a tenté de résister à la colonisation en s'attaquant à une pelleteuse, qu'il considérait comme « une bête à la peau de métal ». « Je croyais avoir entendu des tirs (...) J'ai regardé autour de moi mais nous étions tous vivants. Ensuite je me suis rendu compte que c'était le bruit des arbres qui étaient en train d'être coupés par le bulldozer », a-t-il témoigné. La menace qui préoccupait Esoi s'est avérée bien réelle et est encore particulièrement active.

Plusieurs entreprises ont été découvertes *en flagrant délit* (9) sur des images satellites en train de construire des routes et des infrastructures dans la zone territoriale revendiquée par les Ayoreo. Même si cette situation a été dénoncée d'innombrables fois et de différentes manières, notamment par le récent cri d'alarme lancé aux Nations Unies (10), le système judiciaire paraguayen, faible et corrompu, a été incapable d'empêcher les futures invasions des terres et de les rendre à leurs propriétaires autochtones, malgré l'obligation de le faire prévue par la Constitution.

La société Itapotí SA a illégalement et à plusieurs reprises envahi les terres Ayoreo (11). En avril 2015, une équipe du gouvernement a confirmé que la compagnie exerçait encore ses activités sur des terres dont les titres ont été donnés aux Ayoreo en 1997 et 2004. Néanmoins, aucune inculpation n'a été prononcée contre la société, détenue par Nelly Estela Martinez et Mercedes Viviana Gonzalez, qui continue à exercer ses activités en toute impunité sur 15 000 hectares de terres appartenant aux Ayoreo.

Yaguareté Pora SA, détenue par Marcelo Bastos Ferraz, occupe actuellement 78 549 hectares de terres Ayoreo, dont des milliers d'hectares ont été défrichés illégalement par les employés de l'entreprise. Il y a tout juste un an, l'éleveur brésilien a rejeté la requête

désespérée des Ayoreo qui demandaient l'arrêt de la destruction à grande échelle de leurs forêts (12), considérée comme un site de patrimoine naturel par l'UNESCO. Des images satellites prises le 27 juin de cette année montrent comment, malgré l'absence de permis environnemental, la déforestation se poursuit rapidement pour faire de la place à des exploitations bovines. Pendant des années, des campagnes de sensibilisation ont été menées pour que Ferraz rende leurs terres aux Ayoreo, mais il persiste dans son refus.

Photo 4 : Dernières images satellites de la déforestation illégale menée par **Yaguarete Porã** sur les terres ancestrales des Ayoreo. Datées du 27 juin 2015 © **GAT**

La société de culture et d'élevage Carlos Casado SA (13), filiale du groupe espagnol San José présidée par Jacinto Rey González, possède 36 000 hectares au cœur des terres ancestrales des Ayoreos. En août 2012, le gouvernement a confirmé à l'organisation du peuple Ayoreo, l'OPIT, que l'entreprise avait démarré la construction d'une route et d'une réserve sans le permis requis pour le faire. Suite à cette réaction, Carlos Casado S.A. a écrit au gouvernement pour proposer la vente des terres et des droits fonciers correspondants au profit des Ayoreo. Mais en dépit de la pression exercée par les Ayoreo eux-mêmes (14) exigeant que leurs terres leur soient rendues, l'entreprise reste silencieuse et inactive.

Cette expropriation représente une catastrophe pour les Ayoreo sédentaires qui est évidente non seulement dans la violation de leurs droits territoriaux, car elle équivaut à un accaparement de leurs moyens d'existence et de subsistance, mais aussi dans les tentatives visant à les priver de leur dignité. En effet, ceux qui perdent leurs terres n'ont souvent d'autre choix que de devenir les ouvriers agricoles des éleveurs qui occupent leurs terres pour élever du bétail. « Nous voulons continuer à utiliser la forêt, et nous voulons que les agriculteurs cessent de harceler nos proches qui vivent toujours là-bas », a expliqué un représentant Ayoreo en réponse à la situation.

Les meilleurs gardiens de l'environnement naturel

Pendant des décennies, nous avons pu voir que contrairement aux entreprises, qui procèdent à la destruction des écosystèmes du Chaco paraguayen, les Ayoreos sont les meilleurs garants de la préservation de l'environnement avec lequel ils coexistent. Pour preuve, les terres habitées par les Ayoreo figurent parmi les toutes dernières terres forestières de la région.

Le soutien à la lutte des Ayoreo pour leurs terres et leur mode de vie a fait des progrès, notamment avec la récente protection attribuée à 150 000 hectares de terres qu'ils s'efforcent de préserver en utilisant leurs connaissances traditionnelles et la relation étroite qu'ils ont nouée avec l'environnement local. Cependant, de nombreux défis restent à venir, qui ne pourront être résolus que si une pression concertée au niveau international est exercée sur l'État paraguayen pour qu'il assume ses responsabilités et pour sensibiliser la société au sens large sur l'importance de reconnaître et de protéger les terres des Ayoreo. Ceci, à son tour, jouera un rôle important dans la protection de notre avenir collectif en tant qu'êtres humains.

Rejoignez la campagne pour la reconnaissance du territoire Ayoreo en envoyant un message au Procureur général du Paraguay :

<http://us1.campaign-archive2.com/?u=b14580b05b832fb959c4ee444&id=6862cfb39d&e=6665240795>

Hilda Pérez, @survivaesp

Survival International, mouvement mondial pour les droits des peuples indigènes et tribaux, www.survival.es

* Pour plus d'informations sur les peuples autochtones en situation d'isolement, voir le [*Bulletin 194 du WRM*](#)

- (1) <http://www.ilo.org/indigenous/Conventions/no169/lang--es/index.htm>
- (2) <http://acnudh.org/wp-content/uploads/2012/03/Final-version-Guidelines-on-isolated-indigenous-peoples-february-2012.pdf>
- (3) <http://www.survival.es/indigenas/ayoreo>
- (4) <http://www.survival.es/noticias/10763>
- (5) <http://www.indigenasaislados.org/>
- (6) <http://www.survival.es/noticias/10607>
- (7) <http://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest>
- (8) <http://www.survival.es/noticias/10151>
- (9) <http://www.survival.es/noticias/7384>
- (10) <http://www.survival.es/noticias/10838>
- (11) <http://www.survival.es/noticias/10555>
- (12) <http://www.survival.es/noticias/9975>
- (13) <http://www.survival.es/noticias/8608>
- (14) <http://www.survival.es/noticias/10033>

Appel à l'action pour rejeter le mécanisme REDD et les industries extractives

Une fois de plus, les gouvernements du monde entier se réuniront à la fin de cette année dans le cadre de la convention-cadre des Nations Unies, où ils sont censés s'attaquer au problème réel et tangible du changement climatique. Toutefois, l'agenda des négociations sur le climat - principalement impulsé par les gouvernements des pays industrialisés et les groupes de lobbying des entreprises, répète le mantra de l'accumulation du capital, ce qui, en termes de changements climatiques, se traduit par le marché du carbone, avec notamment le mécanisme REDD. Ce mantra a conduit à une nouvelle augmentation des émissions de gaz à effet de serre, à la déforestation et, plus généralement, à la destruction de l'environnement. Cette destruction croissante est « acceptée » et même encouragée, tant qu'elle est « compensée » par un projet ailleurs. Ce sont principalement les peuples traditionnels, tributaires des forêts, qui en subissent les conséquences ; non seulement avec l'impact des sécheresses, des inondations et de nombreux autres changements climatiques, mais aussi par le pillage de leurs territoires, du fait que la croissance de l'extraction est légitimée par le marché du carbone. Le dernier projet (public) de l'accord sur le climat qui devrait être appliqué après 2020 et qui devrait sortir des négociations cette année à Paris, en France, ouvre la porte toute grande à des mécanismes de marché tels que REDD à l'échelle mondiale (1).

Qu'est-ce que cela signifie ?

Les mécanismes du marché du carbone tels que REDD ont permis la poursuite, la légitimation et l'intensification d'activités destructrices comme, par exemple, les mines, le pétrole, le gaz et le charbon, la monoculture ou l'agro-industrie. Ce modèle extractif a abouti à l'expropriation, à la violence, à la criminalisation, à la destruction et à des pertes pour des centaines de communautés à travers le monde, et avec elles, à la disparition de leur culture, leur spiritualité, leurs connaissances, leur autonomie et la maîtrise de leurs vies et de leurs territoires (2). Comment peut-on parler d'un mécanisme qui vise à « arrêter la déforestation » ou à « bénéficier aux populations forestières » lorsque la logique sous-jacente est de développer l'extraction à l'échelle industrielle ? Malgré toute la propagande et les discours destinés à nous faire croire que le mécanisme REDD est une « solution viable », l'expérience nous enseigne que ce qui est vraiment recherché, c'est de maintenir une économie d'accumulation du capital qui contrôle plus de territoires et remplit les poches d'une petite minorité (3).

Dans ce contexte, en décembre 2014, dans la perspective de négociations sur le climat qui se tenaient à Lima, au Pérou, plus de 150 organisations et mouvements du monde entier ont lancé un appel à l'action pour rejeter REDD et les industries extractives, s'opposer au capitalisme et défendre leurs vies et leurs territoires (4). L'Appel déclare que *« Les 'services environnementaux' sont un des piliers du nouveau capitalisme mondial. Ils comportent la financiérisation, la marchandisation, l'asservissement et l'esclavage de la nature, en la soumettant à la logique du capital. Le marché du carbone, la compensation de biodiversité et les marchés de l'eau font partie de cette forme de capitalisme. »* L'Appel ajoute que, *« Grâce à REDD+ la capacité des forêts et des sols de piéger du carbone et de le retenir, la capacité de photosynthèse des plantes, celle de produire de l'eau, de croître ou de créer de la biodiversité sont quantifiées, monétarisées, accaparées, privatisées et transformées en objets de spéculation comme n'importe quelle marchandise. Le commerce des 'services environnementaux' favorise aussi l'impunité des pollueurs et des destructeurs car, au lieu d'être soumis aux lois qui interdisent de polluer et de déboiser, ils 'compensent'; en plus, le système ne combat pas le changement climatique: au lieu de l'attaquer, il le provoque. »*

Cet Appel a franchi une étape importante, en présentant clairement la critique de REDD avec ses implications dans l'expansion du modèle extractif, puisque ses partisans utilisent en permanence un discours de « participation locale », d'« amélioration de la gestion de la forêt », d'« amélioration des conditions de vie et de développement des populations locales » et même « la mise en application des droits territoriaux ». Néanmoins, comme le déclare l'Appel : *« Les projets et les programmes de REDD+ et d'agriculture 'intelligente' sont formulés, soutenus et financés par des entreprises pétrolières comme Shell ou minières comme Rio Tinto, par des entreprises forestières ou papetières comme Green Resources et Suzano, par des agro-industries comme Wilmar, Monsanto et Bunge, par des organismes multilatéraux comme le PNUD et la FAO, par des transnationales de la conservation comme Wildlife Works, WWF, The Nature Conservancy ou Conservation International, par des consultants, par des banques publiques et privées et par de nombreux gouvernements. Or, ces mécanismes conspirent contre les vraies solutions de la crise climatique car ils détournent l'attention des changements qu'il faudrait introduire dans les modes de production et de consommation pour parvenir à des économies et des sociétés sans combustibles fossiles. »*

Cependant, la campagne en faveur du marché carbone et de REDD s'intensifie au fur et à mesure que nous approchons des négociations de cette année, à l'occasion desquelles on s'attend à ce qu'un accord soit atteint sur REDD, au mépris des éléments recueillis sur les effets nocifs de ce mécanisme. « *Les négociations sur le climat, de plus en plus contrôlées par le pouvoir des grandes entreprises, n'essaient pas de sauver le climat, ni de protéger les forêts et les sols, ni d'éradiquer la pauvreté ou de respecter les droits des peuples indigènes. Au contraire, elles protègent lâchement les transnationales déprédatrices et renforcent un modèle destructeur et patriarcal.* »

Par conséquent, nous dénonçons une fois de plus les décisions visant à s'engager plus avant dans les marchés du carbone et les mécanismes connexes, qui sont prises dans des salles de conférence par des cols blancs, ne tiennent pas compte de la réalité des peuples et des forêts, et encore moins du besoin urgent de lancer une véritable transition qui tourne le dos à un modèle économique assoiffé de combustibles fossiles. Si l'on persiste dans le mantra du marché du carbone, on continuera à imposer des projets destructeurs aux personnes qui défendent leurs forêts et leurs territoires depuis des générations. Nous réitérons notre demande aux organisations, aux mouvements sociaux, aux groupes et aux réseaux de rejoindre l'appel à l'action pour donner plus de force aux voix des populations des régions forestières qui nous enseignent les véritables conséquences de ces mécanismes. *Lutter contre REDD+ c'est aussi de lutter contre le capitalisme !*

Vous pouvez vous joindre à l'appel ici : http://wrm.org.uy/fr/files/2014/11/Appel-COP-Lima_NoREDD.pdf

- (1) <http://unfccc.int/resource/docs/2015/adp2/eng/4infnot.pdf>
- (2) Pour plus d'informations voir : <http://wrm.org.uy/fr/index-par-themes/marchandisation-de-la-nature/redd/>
- (3) Voir par exemple : <http://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/redd-une-collection-de-conflits-de-contradictions-et-de-mensonges/>
- (4) http://wrm.org.uy/fr/files/2014/11/Appel-COP-Lima_NoREDD.pdf

LES GENS SE METTENT A L'OEUVRE

Actualités sur le mouvement de résistance à POSCO, dans l'État d'Odisha, en Inde
Les mouvements de protestation contre l'implantation de l'usine sidérurgique de POSCO dans le district de Jagatsinghpur de l'État d'Odisha, en Inde, sont déterminés à poursuivre leurs activités jusqu'à ce que la multinationale se retire de la région. Les informations récentes fournies par le porte-parole du mouvement local révèlent qu'il existe toujours une énorme criminalisation des participants au mouvement de résistance, avec plus de deux mille personnes qui sont poursuivies par la justice. La déclaration dénonce le fait que « beaucoup de villageois ne peuvent pas sortir même quand il y a une urgence médicale, de peur de se faire arrêter. » Ils demandent un soutien dans leur lutte contre POSCO et face aux poursuites criminelles qui pèsent sur les villageois et les militants ainsi que la restitution de leurs territoires et de leurs moyens de subsistance. Voir le point complet de la situation (en anglais) ici [\[voir document dans dropbox : POSCO Update\]](#)

Manifeste pour la Journée internationale de la défense des forêts de mangrove

Depuis 2004, grâce au réseau international « Redmanglar » (Réseau Mangrove), qui rassemble les communautés, les organisations, les universitaires, les scientifiques et les militants concernés par la défense des forêts de mangrove, les mangroves sont célébrées tous les 26 juillet. C'est l'occasion de rappeler leur importance en tant que source de vie, protection et soutien pour les villes et les communautés côtières, leur identité en tant que territoire, et les traditions et cultures qui leur sont associées. Les activités industrielles, telles que l'élevage des crevettes, l'exploitation pétrolière et le tourisme de masse, ont menacé et mis en danger les mangroves et les communautés qui en dépendent et les ont amenées jusqu'à un stade critique de menaces et de dangers. Voir le manifeste « Mangrove : notre nourriture, nos vies » (en espagnol) sur :

http://redmanglar.org/sitio/index.php?option=com_content&view=article&id=395:manifesto-dia-manglar&catid=45:dia-del-manglar&Itemid=49

Cette année, suite au récent assassinat de Julio Lopez, défenseur actif des territoires et des droits collectifs de sa communauté et membre du Redmanglar, nous rendons hommage à tous ces gens qui vivent dans cet important écosystème et qui ne cessent de le défendre contre les dangers et les menaces, en donnant leur vie pour cette cause. Voir la déclaration ici.

Promesses non tenues en Malaisie : populations déplacées par les barrages

La construction de trois méga-barrages en Malaisie a entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes et les a obligées à rejoindre des zones de réinstallation. Une superbe vidéo du Projet Bornéo montre une terrible réalité, où les projets actuels de construction de douze barrages supplémentaires dans la région du Sarawak vont entraîner le déplacement de plusieurs milliers d'autres personnes. Tirant les enseignements de ce qui est arrivé aux communautés touchées par les méga-barrages précédents dans le pays, notamment la perte de leurs moyens d'existence, de leurs terres, de leur culture ainsi que de leurs lieux sacrés et leurs cimetières, les gens ne veulent pas d'autres promesses qui ne seront pas tenues. Les communautés continuent de résister à la mise en place de nouveaux barrages et sont décidées à les bloquer. Comme le dit l'un des villageois : « Si vous avez des terres, vous vivez. Sans terres, vous mourez. » Voir la vidéo (en anglais) :

<https://vimeo.com/130516168>

Les communautés Garifuna du Honduras s'opposent à l'expulsion et au vol de leurs terres

Le long de la côte atlantique du Honduras, les communautés afro-caribéennes Garifuna sont menacées et forcées à quitter leurs terres du fait de projets visant à créer des méga-projets touristiques et des villes gérées par des entreprises (souvent appelés « villes modèles »), ainsi qu'à cause de l'expansion des milieux des narcotrafiquants et des plantations de palmiers à huile qui envahissent et utilisent leurs territoires. Confrontés à des expulsions, les communautés Garifuna ont décidé de se lancer dans une résistance non violente pour défendre leur territoire.

Lire l'article sur : <http://wagingnonviolence.org/feature/honduras-garifuna-communities-resist- eviction-theft-land/>

RECOMMANDATIONS

Zéro émissions nettes : ni nettes ni zéro

Que signifie « nettes » pour la Banque mondiale ? Un article paru dans le journal mexicain « La Jornada » signale le problème des soi-disant « zéro émissions nettes », un concept vigoureusement mis en avant dans un récent rapport de la Banque mondiale. L'auteur, Silvia Ribeiro, explique que le terme est un piège conçu pour induire en erreur : il ne s'agit pas de réduction des émissions, ni de « zéro émissions ». En ajoutant le mot « net », on offre aux entreprises la possibilité de continuer à polluer si elles proposent des systèmes comptables dans lesquels les émissions sont censées être « absorbées » ou « compensées » ailleurs, et le résultat serait donc nul. Dans la pratique, cela ne se traduit par aucune réduction des émissions, mais plutôt par une augmentation des émissions et de//s profits et une catastrophe sociale et environnementale. Lire la totalité de l'article (en espagnol) :

<http://www.jornada.unam.mx/2015/06/13/opinion/021a1eco>

Des eucalyptus génétiquement modifiés autorisés au Brésil. D'ici combien de temps verrons-nous apparaître des monocultures d'arbres génétiquement modifiés dans la REDD ?

En avril dernier, l'utilisation commerciale d'eucalyptus GM a été approuvée au Brésil, malgré la forte résistance locale et des éléments montrant que les eucalyptus GM aboutissent à une intensification des impacts des plantations industrielles. Il s'agit de la première autorisation d'arbres GM en Amérique latine. La demande est venue de FuturaGene, une filiale de la société papetière Suzano. FuturaGene prétend que, puisque ses arbres GM croissent plus vite, ils absorbent également plus de dioxyde de carbone. Cependant, comme le souligne un article du REDD-Monitor, les arbres de Suzano font pour la plupart l'objet d'une coupe à blanc et ils sont transformés en produits papetiers qui renvoient le carbone dans l'atmosphère. L'article demande également si l'approbation des arbres GM au Brésil signifie que nous pouvons maintenant nous attendre à ce qu'un financement REDD bénéficie à des entreprises créant de vastes monocultures d'eucalyptus génétiquement modifiés ? Après tout, il n'y a toujours aucune définition convenue pour différencier les forêts des plantations d'arbres en régime de monoculture (GM ou non) dans les négociations de l'ONU. Lire la totalité de l'article (en anglais) :

<http://www.redd-monitor.org/2015/04/24/genetically-engineered-eucalyptus-trees-approved-in-brazil-how-long-before-we-see-ge-tree-monocultures-in-redd/>

Découvrir les secrets des forêts du Bénin pour améliorer la nutrition,

Bien qu'on reconnaisse de plus en plus, au niveau international, le rôle des forêts dans la souveraineté alimentaire des populations tributaires des forêts, de grandes quantités de plantes médicinales et très nutritives sont en train de disparaître à cause de la déforestation. C'est par exemple le cas au Bénin, où 12 % des ménages ont perdu la souveraineté alimentaire, 38 % des plantes médicinales ont disparu et la malnutrition est fréquente. Un article de The Guardian attire l'attention sur une recherche qui vise à protéger et utiliser judicieusement les plantes alimentaires pour les populations des régions forestières au Bénin, qui sont la plupart du temps sous la menace de l'agriculture commerciale et de l'exploitation minière. Le Bénin a créé un précédent en devenant le premier pays d'Afrique à adopter une loi qui protège les sites naturels sacrés. Lire la totalité de l'article (en anglais) : <http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/jul/01/benin-forest-food-security-nutrition>

REDD : une collection de conflits, de contradictions et de mensonges

REDD : une collection de conflits, de contradictions et de mensonges présente des résumés des rapports concernant vingt-quatre projets ou programmes REDD qui ont quelque chose en commun : un certain nombre de caractéristiques structurelles qui affaiblissent les droits des peuples forestier ou qui ne combattent pas le déboisement. Tout comme les projets de compensation, ils ne s'attaquent pas à la crise climatique parce que, par définition, ils ne réduisent pas les émissions : la réduction d'émissions déclarée à un endroit justifie l'augmentation des émissions ailleurs. Or, ce qu'il faut c'est réduire les émissions totales, et de façon radicale, en particulier dans les pays industrialisés. Les compensations ne peuvent pas contribuer à atteindre cet objectif, et ne sont qu'une distraction. Téléchargez le document en PDF:

<http://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/redd-une-collection-de-conflits-de-contradictions-et-de-mensonges/>

Inscrivez-vous au Bulletin mensuel du WRM

<http://wrm.us9.list-manage1.com/subscribe?u=f91b651f7fecdf835b57dc11d&id=a9afd536a6>

Bulletin mensuel du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Editor en jefe: Winfridus Overbeek

Redactora responsable: Joanna Cabello

Apoyo editorial: Elizabeth Díaz, Jutta Kill, Flavio Pazos, Teresa Perez

Secrétariat International du WRM

Maldonado 1858 - 11200 Montevideo - Uruguay

Tel/fax: [+598 2413 2989](tel:+59824132989)

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy>